

Interreg V-A FR-B-DE-LU (Grande Région)

(2014 - 2023)

Formulaire de demande de concours communautaire

Demande de concours FEDER 3

Axe prioritaire-Priorité d'investissement-Objectif spécifique 3-1-1

Axe 3: Améliorer les conditions de vie

9a : en investissant dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, en réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services

OS 6 : Améliorer l'offre concertée en matière de soins et de prévention

COSAN

Coopération transfrontalière en santé dans la Grande Règion

Version provisoire

Secrétariat Conjoint INTERREG VA GR

11, bd J.F. Kennedy L-4170 Esch-sur-Alzette LUXEMBOURG Luxembourg Luxembourg

Tel: 0035224780188 Fax: 0035224780199

Email: projects@interreg-gr.lu

Sommaire

1. Partie A Données générales du projet	1
1.1 Description courte du projet	1
1.2 Durée du projet	1
1.3 Indicateur de réalisation	1
1.4 Coût total estimatif du projet	2
1.5 Plan de travail	3
1.6 Chronogramme du projet	17
2. Partie B Opérateurs de projet	19
2.1 Liste des partenaires	41
3. PARTIE C DESCRIPTION DU PROJET	45
3.1 C1. Enjeux communs : présentation du contexte et des fondements du projet	45
3.2 C2. Objectifs du projet en lien avec l'objectif spécifique sélectionné	46
3.3 C3. Description générale synthétique du projet et présentation de la plus-value transfrontalière du projet	47
3.4 C4. Lien des résultats du projet avec l'indicateur de résultat du programme	48
3.5 C5. Groupes cibles	49
3.6 C6. Pérennité des réalisations et résultats du projet	50
3.7 C7. Caractère innovant du projet et synergies et complémentarités avec d'autres projets	51
3.8 C8. Capitalisation des connaissances disponibles	52
3.9 C9. Stratégies et politiques européennes, nationales et régionales	52
3.10 C10. Principes horizontaux	53
3.11 C11. Double financement	53
4. PARTIE D BUDGET ESTIMATIF DU PROJET	53
4.1 D1 : Récapitulatif du budget du projet	53
4.2 Méthode pour le calcul des frais de personnel (Merci de sélectionner la méthode correspondante)	54
4.3 D2 : Budget par opérateur et par catégorie de dépenses	55
4.4 D3 : Recettes par opérateur	65
4.5 D4 : Synthèse des postes de dépenses du projet	67
4.6 D5 : Financements des partenaires	69
5. E. Autres informations importantes	71

1. Partie A Données générales du projet

Acronyme		COSAN	
Titre du	u projet	Coopération transfrontalière en sa	nté dans la Grande Règion
Nom de l'organisme du l	bénéficiaire Chef de File	Observatoire Europeen de la Santa	É Transfrontalière
N° du projet S	Synergie-CTE	4231	
Durée du projet	Date de début	2018-07-01	Nombre de mois
	Date de fin	2022-06-30	48
Axe prioritaire du projet		Axe 3 : Améliorer les conditions d	le vie
Objectif du projet		OS 6 : Améliorer l'offre concertée prévention	e en matière de soins et de
Appel à Projet		Troisième appel à projets	
Numéro de projet		IP 3 06 150	

1.1 Description courte du projet

La Grande Région se compose de nombreux espaces frontaliers ruraux dotés d'infrastructures de soins restreintes. Les structures de soins dans des espaces frontaliers urbains ne disposent pas toujours des ressources humaines et techniques pour répondre à une demande de soins spécifiques et doivent effectuer des distances importantes pour être pris en charge de manière adéquate.

Le développement de coopération transfrontalière mettant en synergie l'offre de soins et les moyens techniques adaptés peut améliorer l'accès aux soins des populations résidants dans les espaces frontaliers et réaliser des économies d'échelle entre les systèmes de santé, grâce à la mutualisation de l'offre et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Par ailleurs, la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé a pour impact d'apporter une réponse aux problèmes de pénuries de professionnels de santé et renforcer l'attractivité du territoire.

1.2 Durée du projet

	Si la durée du projet dépasse la durée générale de trois ans, merci de justifier la nécessité d'une durée plus longue du projet.
-	Les procédures de validation des conventions et des accords sont parfois lentes et laborieuses. L'expérience démontre, dans le domaine de la coopération transfrontalière en santé, que les textes à valider par les autorités compétentes demandent souvent plus de temps que celui estimé au départ. En outre, pour mener à terme les objectifs de mise en œuvre des réalisations contractuelles, il est nécessaire d'accompagner le parcours de validation des accords et conventions jusqu'à leurs termes.

1.3 Indicateur de réalisation

Indicateurs non rattachés à un groupe

Indicateurs		Valeur cible
Indicateurs spécifiques à la priorité		
REA 6 : Indicateur commun n°36 : Population couverte par des services de santé améliorés	Quantitatif	500000 (Nombre)

1.4 Coût total estimatif du projet

FEDER		Autres Financements	Total projet
FEDER	Total cofinancement		
758 152,71 €	505 435,14 €	0,00 €	1 263 587,85 €

1.5 Plan de travail

Type d'action	1 Gestion du projet			
Action	1.1 Gestion du projet		Début	2018-07-01
			Fin	2022-06-30
Description	Gestion du projet La coordination ou pilotage général du projet sera exercée de manière continu Elle permettra les réorientations nécessaires dans la mise en œuvre de chaque L'ensemble des opérateurs partenaires et méthodologiques du projet se réunirer Tous les opérateurs partenaires et méthodologiques seront invités à participer en On compte organiser au minimum deux réunions de coordination générale par Chaque trimestre les opérateurs partenaires évalueront les résultats de l'avance l'identification de nouveaux obstacles et difficultés rencontrés. Ils vérifieront Nous avons déjà géré 13 projets Interreg depuis 1992. Nous avons été les pion avons objectivement engrangé des résultats qui sont aujourd'hui considérés co Nous avons au cours de la gestion de ces 13 projets au sein des programmes In prédécesseurs) acquis une capacité à manager, piloter, gérer administrativeme important d'opérateurs dans différents projets. Nous savons très bien à quoi n travail imposées par la gestion d'un tel projet. Notre expérience de plus d'un e aux gestionnaires du Programme sur nos capacités et notre détermination de ce	action. ont autant que nécessaire pour atteindre les objectifs et réa aux réunions de coordination générale du projet qui seront exercice. ée des différentes actions en adaptant la stratégie de dévele le respect du calendrier et des dépenses et réajusteront si nniers en Europe de la coopération sanitaire, de l'aide mécomme des modèles de coopération transfrontalière dans centerreg A France Wallonnie Vlaanderen (et leurs prédéces nt et financièrement des projets européens Interreg. Nous autendre et notre décision de déposer le projet a été priquart de siècle, notre reconnaissance internationale et européens.	organisées. oppement du projet en nécessaire les perspect licale urgente et médic s' différents domaines. seurs) et Interreg A Gravons déjà travaillé a les en parfaite connais	tives. co-sociale et nous rande Région (et leurs vec un nombre ssance des charges de
Livrables	+ 16 x 1.1.1-Compte-Rendu / Rapports			
Partenaire responsable	OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "C	DEST"		

l .			
Action	2.1 Communication	Début	2018-07-01
Type d'action	2 Communication		
Localisation	+ St. Wendel + Saarpfalz-Kreis + Saarlouis + Neunkirchen + Merzig-Wadern + Regionalverband Saarbrücken + Vulkaneifel + Trier-Saarburg + Eifelkreis Bitburg-Prüm + Bernkastel-Wittlich + Trier, Kreisfreie Stadt + Arr. Virton + Arr. Neufchâteau + Arr. Marche-en-Famenne + Arr. Bastogne + Arr. Arlon + Bezirk Verviers - Deutschsprachige Gemeinschaft + Arr. Verviers - communes francophones + Arr. Waremme + Arr. Liège + Arr. Huy + Moselle + Meuse + Meurthe-et-Moselle + Luxembourg + Südliche Weinstraße + Donnersbergkreis + Speyer, Kreisfreie Stadt + Pirmasens, Kreisfreie Stadt + Neustadt an der Weinstraße, Kreisfreie Stadt + Mainz, Kreisfreie Stadt + Landau in der Pfalz, Kreisfreie Stadt + Ludwigshafen am Rhein, Kreisfreie Stadt + Kaiserslautern, Kreisfreie Stadt + Frankenthal (Pfalz), Kreisfreie Stadt		
Partenaires participants	+ ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE + SANTE GRAND-EST + GECT Eurodistrict SaarMoselle + VIVALIA + SHG-Kliniken Völklingen + CENTRE HOSPITALIER INTEL MARIE MADELEINE) + MUTUALITE SOCIALISTE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG + CENTRE HOSPITALIER HOTE REGIONALE DE SANTE DU GRAND EST + Centre Hospitalier Emile Mayrisch + Fondation Emile Mayrisch + KLINIKUM SAAR Affaires Sociales, du Travail, de la Santé, de la Démographie de la Rhénanie-Palatinat + CAISSE PRIMAIRE DE LA MOSELLE + M CAISSE PRIMAIRE DE LA MEUSE + Centre Hospitalier de Sarreguemines + Federation Des Hopitaux Luxembourgeois + CAISSE MOSELLE + Munalux Mutualité Neutre + Hôpitaux Robert Schuman + Ministère de la Santé/Gesundheitsministerium + AMMD Asso du Grand Duché de Luxembourg + CHL - CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG + Caisse Autonome de Sécurité Sociale dan 15 DE MOSELLE CHR METZ THIONVILLE + Est-RESCUE Réseau des structures d'urgence de la région Grand Est + Verband der l pour une Vie de Qualité + Clinique Saint-Joseph Saint-Vith + Mutualité chrétienne de la Province de Luxembourg + Service Départeme (SDIS57) + Ministère des affaires sociales, de la santé, les femmes et la famille de la Sarre + AOK Rheinland-Pfalz/Saarland + Ministère Belgique (CG)	RCOMMUNAL UNIS EL DIEU SOS ALPHA BRÜCKEN + AMSAV utualité Libérale du Lu PRIMAIRE DE LA MI ciation des Médecins e Is les Mines (CANSSM Ersatzkassen e. V. (vde ental d'Incendie et de S	ANTE + (HOPITAL SANTE + AGENCE 7 + Ministère des exembourg (OA 418) + EURTHE ET t Médecins-Dentistes I) + SAMU CENTRE ek) + AViQ - Agence ecours de la Moselle

Description	Communication
	Le projet poursuivra les travaux d'information, de communication et dissémination des réalisations avec la même dynamique que celle développée dans le projet Interreg IV. Il veillera, d'une part, à communiquer de manière informelle avec les acteurs concernés par les coopérations sanitaires transfrontalières pour assurer la bonne gestion des actions conduites dans l'ensemble des espaces frontaliers de la Grande Région. Il cherchera do construire une communication efficace et efficiente pour que tous les acteurs concernés mais surtout les bénéficiaires des réalisations et des projets développés soient parfaitement informés des bénéfices de la coopération sanitaire transfrontalière en Grande Région, de leurs droits, des procédures, des prises en charge etc. Le projet s'appuyers sur l'expérience engrangée au cours des projets précédents et notamment les projets des procédures, des prises en charge etc. Le projet s'appuyers sur l'expérience engrangée au cours des projets précédents et notamment les projets une des procédures, des procédures des des procédures des des procédures des des procédures des des procédures de des procédures d
Livrables	+ 1 x 2.1.1-Site internet + 4 x 2.1.2-Colloques + 2 x 2.1.3-Plaquettes d'information + 8 x 2.1.4-Newsletter Santé + 4 x 2.1.5-CONFERENCE DE PRESSE
Partenaire responsable	OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"

D	ACCOCIATION DE DOMOTION ET DE DEVELODREMENT DES COORES ATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE : ORSENVATOIRE RESIONAL DE LA
Partenaires participants	+ ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE + OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA
	SANTE GRAND-EST + GECT Eurodistrict SaarMoselle + VIVALIA + SHG-Kliniken Völklingen + CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE + (HOPITAL
	MARIE MADELEINE) + MUTUALITE SOCIALISTE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG + CENTRE HOSPITALIER HOTEL DIEU SOS ALPHA SANTE + AGENCE
	REGIONALE DE SANTE DU GRAND EST + Centre Hospitalier Emile Mayrisch + Fondation Emile Mayrisch + KLINIKUM SAARBRÜCKEN + AMSAV + Ministère des
	Affaires Sociales, du Travail, de la Santé, de la Démographie de la Rhénanie-Palatinat + CAISSE PRIMAIRE DE LA MOSELLE + Mutualité Libérale du Luxembourg (OA 418)
	CAISSE PRIMAIRE DE LA MEUSE + Centre Hospitalier de Sarreguemines + Federation Des Hopitaux Luxembourgeois + CAISSE PRIMAIRE DE LA MEURTHE ET
	MOSELLE + Munalux Mutualité Neutre + Hôpitaux Robert Schuman + Ministère de la Santé/Gesundheitsministerium + AMMD Association des Médecins et Médecins-Dentistes
	du Grand Duché de Luxembourg + CHL - CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG + Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) + SAMU CENTRE
	15 DE MOSELLE CHR METZ THIONVILLE + Est-RESCUE Réseau des structures d'urgence de la région Grand Est + Verband der Ersatzkassen e. V. (vdek) + AViQ - Agence
	pour une Vie de Qualité + Clinique Saint-Joseph Saint-Vith + Mutualité chrétienne de la Province de Luxembourg + Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle
	(SDIS57) + Ministère des affaires sociales, de la santé, les femmes et la famille de la Sarre + AOK Rheinland-Pfalz/Saarland + Ministère de la Communauté germanophone de
	Belgique (CG)
Localisation	+ St. Wendel + Saarpfalz-Kreis + Saarlouis + Neunkirchen + Merzig-Wadern + Regionalverband Saarbrücken + Vulkaneifel + Trier-Saarburg + Eifelkreis Bitburg-Prüm +
	Bernkastel-Wittlich + Trier, Kreisfreie Stadt + Arr. Virton + Arr. Neufchâteau + Arr. Marche-en-Famenne + Arr. Bastogne + Arr. Arlon + Bezirk Verviers - Deutschsprachige
	Gemeinschaft + Arr. Verviers - communes francophones + Moselle + Meuse + Meurthe-et-Moselle + Luxembourg
	Cette action concerne l'ensemble du territoire de la Grande Région
Type d'action	3 COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALIERE
Action	3.1 COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALIERE Début 2018-07-01
	TI 2002 04 20
	Fin 2022-06-30
1	

Description

COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALIERE

Développement de coopération transfrontalière au sein des espaces frontaliers de la Grande Région

1. Doter la Grande Région d'accords cadre de coopération sanitaire

Pour développer des coopérations au sein des espaces frontaliers de la Grande Région, il est nécessaire de disposer d'instruments juridiques constituant la base légale des accords et des conventionnements entre les autorités compétentes, les structures de soins, les gestionnaires administratifs et financiers des systèmes de santé.

Aujourd'hui la France et la Belgique ainsi que la France et l'Allemagne se sont dotés d'accords cadre (traité sanitaire) autorisant le développement de la coopération transfrontalière au moyen de conventions.

Le projet vise à doter la Grande Région d'accords cadre entre les différents Etats qui la constituent afin de permettre le développement de coopération dans l'ensemble des espaces frontaliers de la Grande Région.

Il s'agira de favoriser l'élaboration d'un accord cadre entre :

- Le Grand-Duché et la France
- Le Grand-Duché et la Belgique
- Le Grand-Duché et l'Allemagne
- L'Allemagne et la Belgique
- 2. Doter les espaces frontaliers de la Grande Région de coopération sanitaire transfrontalière

La frontière franco-belge de la Grande Région dispose depuis le 1/1/2014 d'un dispositif structurant la collaboration entre les hôpitaux du sud de la Prov du Lux et le nord de la Lorraine. Les patients de cet espace frontalier peuvent se soigner librement sans obstacle administratif ni financier.

Sur base de la méthodologie franco-belge déployée, le projet vise à finaliser la mise en place des conventions MOSAR et EIFEL négociées dans le cadre du projet Santransfor (Interreg IV), accompagner leur mise en œuvre et les dotés des outils adaptés à la gestion des flux générés. De plus, le projet vise à doter d'autres régions frontalières de dispositifs comparables mais adaptés aux réalités de chaque territoire.

Le projet vise par cette action à développer dans les espaces frontaliers de la Grande Région des coopérations transfrontalières selon la méthodologie des Zoast pour créer des territoires de santé transfrontaliers permettant l'accès aux soins de part et d'autre de la frontière sans difficulté administrative, ni financière, la mutualisation de l'offre, l'échange de procédures de prise en charge et la gestion informatisée des flux.

Le projet a pour objectif de déployer des coopérations dites Zoast dans les espaces frontaliers suivants :

- Grand Duché-Allemagne
- Grand Duché France
- Grand Duché Belgique (Province de Luxembourg)
- Grand Duché Communauté germanophone de Belgique
- Elargir la coopération territoriale entre la France et l'Allemagne (Sarlouis, Bitche...)
- Elargir la coopération territoriale entre l'Allemagne et la Belgique (Eiffel)

L'objectif est de doter les composantes de la GR d'un dispositif juridique constituant une base légale autorisant et régulant la coopération transfrontalière en santé. L'accord cadre belgo-français, franco-allemand et franco-luxembourgeois créent une base légale pour construire des dispositifs conventionnels interhospitaliers et/ou de territoire. Il est nécessaire de doter chaque espace frontalier de tels instruments juridiques.

Nous procèderons comme nous l'avons fait dans le cadre de la coopération franco-belge mais aussi comme "conseiller" dans le cadre d'autre accord cadre de ce type avec les autorités compétentes en la matière.

Pour répondre aux objectifs du Programme Interreg V GR, nous devons procéder à la mise en place de coopérations de territoire transfrontalier, c'est à dire de définition de territoire à l'intérieur desquels il y aura des coopérations interhospitalières, une mobilité sans obstacle administratif des patients et des professionnels de santé.

Les brochures seront réalisées en fonction des développements des coopérations interhospitalières et/ou territoriales. Nous en avons ciblé plusieurs. Ces brochures sont indispensables et, pour nous, inhérentes au développement de coopération transfrontalière pour informer les patients et les professionnels de santé.

Livrables	+ 5 x 3.1.1-Instruments de coopération + 5 x 3.1.2-Plaquettes d'information		
Partenaire responsable	OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"		
Partenaires participants	+ ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE + OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE GRAND-EST + GECT Eurodistrict SaarMoselle + VIVALIA + SHG-Kliniken Völklingen + CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE + (HOPITAL MARIE MADELEINE) + MUTUALITE SOCIALISTE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG + CENTRE HOSPITALIER HOTEL DIEU SOS ALPHA SANTE + AGENCE REGIONALE DE SANTE DU GRAND EST + Centre Hospitalier Emile Mayrisch + Fondation Emile Mayrisch + KLINIKUM SAARBRÜCKEN + AMSAV + Ministère des Affaires Sociales, du Travail, de la Santé, de la Démographie de la Rhénanie-Palatinat + CAISSE PRIMAIRE DE LA MOSELLE + Mutualité Libérale du Luxembourg (OA 418) + CAISSE PRIMAIRE DE LA MEUSE + Centre Hospitalier de Sarreguemines + Federation Des Hopitaux Luxembourgeois + CAISSE PRIMAIRE DE LA MEURTHE ET MOSELLE + Munalux Mutualité Neutre + Hôpitaux Robert Schuman + Ministère de la Santé/Gesundheitsministerium + AMMD Association des Médecins et Médecins-Dentistes du Grand Duché de Luxembourg + CHL - CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG + Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) + SAMU CENTRE 15 DE MOSELLE CHR METZ THIONVILLE + Est-RESCUE Réseau des structures d'urgence de la région Grand Est + Verband der Ersatzkassen e. V. (vdek) + AVIQ - Agence pour une Vie de Qualité + Clinique Saint-Joseph Saint-Vith + Mutualité chrétienne de la Province de Luxembourg + Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS57) + Ministère des affaires sociales, de la santé, les femmes et la famille de la Sarre + AOK Rheinland-Pfalz/Saarland + Ministère de la Communauté germanophone de Belgique (CG)		
Localisation	+ Arr. Virton + Arr. Neufchâteau + Arr. Marche-en-Famenne + Arr. Bastogne + Arr. Arlon + Bezirk Verviers - Deutschsprachige G francophones + Arr. Huy + Moselle + Meuse + Meurthe-et-Moselle + Luxembourg + Saarlouis + Merzig-Wadern + Regionalverban Kreisfreie Stadt + Arr. Liège Les différents espaces frontaliers de la Grande Région sont potentiellement concernés par cette action.		
Type d'action	4 AIDE MEDICALE URGENTE		
Action	4.1 AIDE MEDICALE URGENTE	Début	2018-07-01
		Fin	2022-06-30

Description	Développer la coopération transfrontalière en matière d'aide médicale urgente au sein de la Grande Région.		
	Une convention permet au Smur Lorrain d'intervenir sur le territoire du sud de la province du Luxembourg belge et réciproquement.		
	L'objectif de cette action est de doter les différentes régions frontalières d'un dispositif adapté en ce domaine. Deux volets sont envisagés pour réduire l'IML (L'IML est l'intervalle médical libre, c'est-à-dire le temps qui s'écoule entre l'appel au c l'arrivée du véhicule de service mobile ou de l'hélicoptère du SMUR (Service Mobile d'Urgence et de Réanimation) sur le lieu d'urgence - L'élaboration d'un dispositif permettant au véhicule Smur de chaque versant frontalier d'intervenir sur le territoire voisin avec évalusé valuation des interventions - La mise en synergie des véhicules héliportés intervenant dans la GR. Pour réaliser ces deux volets de l'action, il conviendra: - De négocier des accords avec les autorités compétentes en matière de prise en charge des soins d'urgence héliportés - De négocier des accords avec les autorités compétentes en matière de prise en charge des soins d'urgence au moyen de véhicules terr - De réunir l'ensemble des acteurs concernés pour définir les procédures de mises en œuvre des dispositifs d'intervention et de prise en De fixer les formes de prise en charge financière de ses interventions - D'élaborer le suivi et l'évaluation des dispositifs développés	ce du patient) : ation du besoin, mode d restres	
Livrables	+ 3 x 4.1.1-Coopération Aide médicale Urgence Dispositifs + 3 x 4.1.2-Guide pratique de la coopération transfrontalière		
Partenaire responsable	OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"		
Partenaires participants	+ ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE SANTE GRAND-EST + GECT Eurodistrict SaarMoselle + VIVALIA + SHG-Kliniken Völklingen + CENTRE HOSPITALIER INTI MARIE MADELEINE) + Ministère de la Communauté germanophone de Belgique (CG)		
Localisation	+ St. Wendel + Saarpfalz-Kreis + Saarlouis + Neunkirchen + Merzig-Wadern + Regionalverband Saarbrücken + Vulkaneifel + Trier-Bernkastel-Wittlich + Trier, Kreisfreie Stadt + Arr. Virton + Arr. Neufchâteau + Arr. Marche-en-Famenne + Arr. Bastogne + Arr. Arle Gemeinschaft + Arr. Verviers - communes francophones + Moselle + Meuse + Meurthe-et-Moselle + Luxembourg Les différents espaces frontaliers de la Grande Région sont potentiellement concernés par cette action.		
Type d'action	5 ECHANGES BONNES PRATIQUES		
Action	5.1 ECHANGES BONNES PRATIQUES	Début	2018-07-01
		Fin	2022-06-30

Description	Echange de bonnes pratiques et formation à la coopération transfrontalière
	Pour mettre en œuvre et promouvoir des actions de coopération transfrontalière, il est indispensable de favoriser la rencontre, l'échange et la mise en élaboration de projets entre les professionnels de santé des différents espaces frontaliers de la Grande Région.
	Dans le domaine de la prise en charge des pathologies cardiaques, quatre colloques internationaux réservés aux professionnels de santé de la Grande Région seront organisés (participation 400 professionnels de santé) ainsi que deux séminaires techniques pointus. Cette pratique sera aussi développée en matière de médecine nucléaire, radiothérapie, ophtalmologie
	Ces rencontres permettront de sensibiliser les professionnels de santé médicaux et paramédicaux sur : - Les dispositifs de coopération transfrontalière - Les travaux menés dans le cadre du projet COSAN
	- Les réalisations - Les procédures mises en œuvre - Le suivi et l'évaluation des dispositifs déployés
	Nous souhaitons travailler sur les pathologies cardiaques mais aussi sur d'autres pathologies où la coopération transfrontalière peut apporter une réponse adaptée, par exemple la neurochirurgie, l'accès à des équipements pointus, le développement de pratiques de pointe etc
Livrables	+ 4 x 5.1.1-Colloques + 2 x 5.1.2-Séminaires techniques thématiques
Partenaire responsable	OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"
Partenaires participants	+ ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE + OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE GRAND-EST + GECT Eurodistrict SaarMoselle + VIVALIA + SHG-Kliniken Völklingen + CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE + (HOPITAL MARIE MADELEINE) + MUTUALITE SOCIALISTE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG + CENTRE HOSPITALIER HOTEL DIEU SOS ALPHA SANTE + AGENCE REGIONALE DE SANTE DU GRAND EST + Centre Hospitalier Emile Mayrisch + Fondation Emile Mayrisch + KLINIKUM SAARBRÜCKEN + AMSAV + Ministère des Affaires Sociales, du Travail, de la Santé, de la Démographie de la Rhénanie-Palatinat + CAISSE PRIMAIRE DE LA MOSELLE + Mutualité Libérale du Luxembourg (OA 418) + CAISSE PRIMAIRE DE LA MEUSE + Centre Hospitalier de Sarreguemines + Federation Des Hopitaux Luxembourgeois + CAISSE PRIMAIRE DE LA MEURTHE ET MOSELLE + Munalux Mutualité Neutre + Hôpitaux Robert Schuman + Ministère de la Santé/Gesundheitsministerium + AMMD Association des Médecins et Médecins-Dentistes du Grand Duché de Luxembourg + CHL - CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG + Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) + SAMU CENTRE 15 DE MOSELLE CHR METZ THIONVILLE + Est-RESCUE Réseau des structures d'urgence de la région Grand Est + Verband der Ersatzkassen e. V. (vdek) + AViQ - Agence pour une Vie de Qualité + Clinique Saint-Joseph Saint-Vith + Mutualité chrétienne de la Province de Luxembourg + Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS57) + Ministère des affaires sociales, de la santé, les femmes et la famille de la Sarre + AOK Rheinland-Pfalz/Saarland + Ministère de la Communauté germanophone de Belgique (CG)
Localisation	+ St. Wendel + Saarpfalz-Kreis + Saarlouis + Neunkirchen + Merzig-Wadern + Regionalverband Saarbrücken + Vulkaneifel + Trier-Saarburg + Eifelkreis Bitburg-Prüm + Bernkastel-Wittlich + Trier, Kreisfreie Stadt + Arr. Virton + Arr. Neufchâteau + Arr. Marche-en-Famenne + Arr. Bastogne + Arr. Arlon + Bezirk Verviers - Deutschsprachige Gemeinschaft + Arr. Verviers - communes francophones + Moselle + Meuse + Meurthe-et-Moselle + Luxembourg Cette action concerne potentiellement les structures de soins et les prestataires de soins intéressées par les coopérations sanitaires transfrontalières dans la Grande Région
Type d'action	6 COOPERATION PED

Action	6.1 COOPERATION PED	Début	2018-07-01
		Fin	2022-06-30
Description	COOPERATION TRANSFRONTALIERE INTERHOSPITALIERE DANS LE PED A titre expérimental, pour la première fois dans la Grande Région ainsi que dans l'UE, trois établissements frontalier prise en charge des patients frontaliers et assurer le renforcement de leurs activités principales et de leurs spécialisa L'hôpital de Mont Saint Martin (MSM) passera un accord avec les établissements d'Arlon et d'Esch pour accueillir (réadaptation fonctionnelle) et transférer ses parturientes vers Arlon et Esch. Pour ce faire, l'hôpital de MSM va se reconverti en service de soins spécialisés en rééducation et soins de longue durée. Les parturientes françaises de l'a d'Esch et d'Arlon. Cette réorganisation de l'offre de soins sur ce territoire historique en matière d'intégration européenne, dénommé le coordination transfrontalière des flux et des prises en charge	tions au bénéfice des patients PED. des patients frontaliers belges et lux restructurer. Progressivement le ser urrondissement de Briey seront orien	tembourgeois en soins SSR vice de maternité sera tées vers les établissements
Livrables	+ 1 x 6.1.1-Coopération PED Accords + 4 x 6.1.2-Coopération PED Modalités		
Partenaire responsable	OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"		
Partenaires participants	+ ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIE SANTE GRAND-EST + VIVALIA + MUTUALITE SOCIALISTE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG + CAGENCE REGIONALE DE SANTE DU GRAND EST + Centre Hospitalier Emile Mayrisch + CAISSE PRIMAII 418) + CAISSE PRIMAIRE DE LA MEURTHE ET MOSELLE + Munalux Mutualité Neutre + AViQ - Agence po Luxembourg	CENTRE HOSPITALIER HOTEL D RE DE LA MOSELLE + Mutualité l	DIEU SOS ALPHA SANTE - Libérale du Luxembourg (OA
Localisation	+ Arr. Virton + Arr. Neufchâteau + Arr. Marche-en-Famenne + Arr. Bastogne + Arr. Arlon + Meurthe-et-Moselle L'action se déroulera dans l'espace frontalier francp-belgo-luxemnbourgeois	+ Luxembourg	
Type d'action	7 OBSERVATOIRE TRANSFRONTALIER		
Action	7.1 OBSERVATOIRE TRANSFRONTALIER	Début	2018-07-01
		Fin	2022-06-30

Description	OBSERVATOIRE TRANSFRONTALIER Constitution d'un observatoire transfrontalier de la santé dans la Grande Région Actuellement, aucune structure constitutive de la Grande Région ne dispose d'information ni de données sur l'état de santé des populations ni l'offre de soins disponible. Cette action vise à pallier cette carence en mettant en collaboration les différents organismes disposant de données en santé. Résultats escomptés: Par le regroupement et la mise en commun d'indicateurs pertinents, améliorer la connaissance sur l'état socio-sanitaire des populations du territoire, aider à la prise de décision sur l'analyse besoins de soins /offres de soins, participer à la diffusion tout public d'informations scientifiquement éprouvées, développer ainsi le principe de démocratie sanitaire en favorisant le meilleur accès aux soins aux meilleurs moments. Ce projet ambitieux veut résolument considérer le territoire « Grande Région » comme un marchepied à l'accès égalitaire à la santé. Ainsi il conviendra de déterminer comme pour tout observatoire de territoire : son contenu : l'organisation technique, informatique et humaine ses partenaires : définitions des rôles de chacun la dimension politique : missions d'intérêt général Pour le projet COSAN l'objectif I peut se décliner en 4 axes majeurs : Le premier concerne un travail préalable nécessaire de recensement des indicateurs d'usage dans les six territoires régionaux concernés, notamment en ce qui concerne les indicateurs de démographie, de contexte socio-économique et en particulier ceux permettant une analyse de la précarité et/ou des risques de fragilisation sociale, les
	indicateurs de santé (mortalité, morbidité, affection de longue-durée,) les déterminants individuels de santé (consommation de produits psychoactifs, accidentologie, suicide), mais aussi les offres de soins et de services médico-sociaux. Un premier livrable avec liste des indicateurs disponibles, de leurs découpages territoriaux et temporels. Le deuxième axe portera sur un premier travail de recensement dans chaque région du territoire grandrégional. Il permettra de produire un document d'état des lieux (diagnostic territorial de santé :) en prenant en compte à la fois les données préexistantes (données Eurostat) et les données propres à chaque sous-territoire de la « Grande Région ». Les données seront alors ré-agrégées, lorsque cela est possible, à la taille « Grande Région » avec des éléments de comparaison avec les Pays frontaliers. Ce document représente le 2ème axe de cette action 1. (Il pourra si les moyens le permettent être accompagné d'un travail d'analyse de la littérature récente la plus visible sur ces territoires) L'axe 3 propose un travail d'analyse des indicateurs recensés (nature, origine, producteurs, limites, durée, délai d'obtention, délai de validité,) et une synthèse des indicateurs communs sur l'ensemble du territoire (s'il en existe), des indicateurs proches et des éléments permettant leurs comparaisons et/ou leurs combinaisons, et des indicateurs singuliers non transposables en l'état. Ce travail permettra une plus-value de l'observation notamment et surtout pour les territoires infrarégionaux. Un groupe parallèle devrait être constitué afin de déterminer des pistes de progression commune autour d'indicateurs partagés et partageables à la taille du territoire concerné. Enfin l'axe 4 proposera un document prescriptif des modalités de développement, de financement et d'animation d'un Observatoire Grande Région de la Santé. Il y serait définit les recommandations pour la pérennité d'une observation régulièrement mise à jour et multilingues.
	Concernant la mise en œuvre de l'action 7, elle se déroulera en parallèle aux autres actions. Pour alimenter les autres actions, l'Observatoire n'a pas lieu d'être constitué préalablement. Il existe déjà des données dans différents lieux dans chaque espace frontalier qui peuvent servir à alimenter en données et informations les différentes actions du projet COSAN. Seulement, ces données ne sont pas harmonisées ou sont présentées selon des paramètres différents ou autre. Les opérateurs de chaque action s'y réfèreront et pourront compter sur les opérateurs qui réaliseront l'action 7 pour les conseiller et les aider à disposer des éléments nécessaires dont ils ont besoin pour progresser dans la réalisation de leur action.
Livrables	+ 1 x 7.1.1-OBSERVATOIRE
Partenaire responsable	OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"
Partenaires participants	+ ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE + OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE GRAND-EST + GECT Eurodistrict SaarMoselle + MUTUALITE SOCIALISTE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG + AGENCE REGIONALE DE SANTE DU GRAND EST + Ministère des Affaires Sociales, du Travail, de la Santé, de la Démographie de la Rhénanie-Palatinat + CAISSE PRIMAIRE DE LA MOSELLE + Ministère de la Santé/Gesundheitsministerium + AViQ - Agence pour une Vie de Qualité + Ministère des affaires sociales, de la santé, les femmes et la famille de la Sarre + Ministère de la Communauté germanophone de Belgique (CG)

Localisation	+ Arr. Virton + Arr. Neufchâteau + Arr. Marche-en-Famenne + Arr. Bastogne + Arr. Arlon + Bezirk Verviers - Deutschsprachige Gemeinschaft + Arr. Verviers - communes
	francophones + Arr. Waremme + Arr. Liège + Arr. Huy + Vosges + Moselle + Meuse + Meurthe-et-Moselle + Luxembourg + St. Wendel + Saarpfalz-Kreis + Saarlouis +
	Neunkirchen + Merzig-Wadern + Regionalverband Saarbrücken + Vulkaneifel + Trier-Saarburg + Eifelkreis Bitburg-Prüm + Bernkastel-Wittlich + Trier, Kreisfreie Stadt
	Cette action concerne l'ensemble du territoire de la Grande Région

Liste des livrables du projet

Type d'action	Action	ID	Type d'unité	Unité	Nom du livrable	Description	Valeur prévisi onnelle totale
1 Gestion du projet	1.1 Gestion du projet	78864	Réunions	Nombre	1.1.1 Compte-Rendu / Rapports	2 rapports des réunions de coordination par an 1 rapport d'activités par an = 4 1 rapport des comités d'accompagnement chaque année = 4	16
2 Communication	2.1 Communication	78963	Site Web et Web Blog	Nombre	2.1.1 Site internet	Site internet sur la coopération transfrontalière en santé dans la Grande Région	1
2 Communication	2.1 Communication	78964	Conférence	Nombre	2.1.2 Colloques	Colloques sur les coopérations mises en œuvre dans la Grande Région	4
2 Communication	2.1 Communication	78965	Supports d'information différents conçus	Nombre	2.1.3 Plaquettes d'information	Plaquettes sur les coopérations mise en œuvre à l'adresse des patients et des acteurs concernés	2

2 Communication	2.1 Communication	78967	Supports d'information différents conçus	Nombre	2.1.4 Newsletter Santé	Newsletter Santé transfrontalière ayant une parution de deux numéros par an	8
2 Communication	2.1 Communication	83577	Conférences de presse organisées	Nombre	PRESSE	Une conférence de presse sera organisée lors du lancement et lors de la clôture du projet, ainsi que lors de la mise en place de réalisation de coopération transfrontalière. Nous tablons sur 4 conférences de presse.	4
3 COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALIERE	3.1 COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALIERE	78915	Utilisateurs de nouveaux outils, instruments, installations et services pour la coopération administrative et citoyenne	Nombre	3.1.1 Instruments de coopération	Les instruments de coopération constituent la base juridique de la coopération entre les différents Etats et régions constitutives de la Grande Région ainsi qu'entre les parties concernées par la coopération. Ils intègrent les procédures administratives et de gestion financière des flux de patients.	5
3 COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALIERE	3.1 COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALIERE	78965	Supports d'information différents conçus	Nombre	3.1.2 Plaquettes d'information	Plaquettes sur les coopérations mise en œuvre à l'adresse des patients et des acteurs concernés	5
4 AIDE MEDICALE URGENTE	4.1 AIDE MEDICALE URGENTE	78975	Nouveaux concepts, outils, et installations pour la coopération administrative et citoyenne	Nombre	4.1.1 Coopération Aide médicale Urgence Dispositifs	Les dispositifs juridiques des coopérations développées Les procédures de gestion des interventions transfrontalières des SMUR transfrontaliers	

4 AIDE MEDICALE URGENTE	4.1 AIDE MEDICALE URGENTE	78979	Nouveaux supports d'information et de mesures de sensibilisation mis en place	Nombre	4.1.2 Guide pratique de la coopération transfrontalière	Création d'un guide pratique des réalisations en matière de coopération sanitaire et aide médicale urgente	
5 ECHANGES BONNES PRATIQUES	5.1 ECHANGES BONNES PRATIQUES	78964	Conférence	Nombre	5.1.1 Colloques	Colloques sur les coopérations mises en œuvre dans la Grande Région	4
5 ECHANGES BONNES PRATIQUES	5.1 ECHANGES BONNES PRATIQUES	83426	Participants à un événement d'information spécialisée	Nombre	5.1.2 Séminaires techniques thématiques	Organisation d'au moins deux séminaires techniques sur des thématiques ciblées	
6 COOPERATION PED	6.1 COOPERATION PED	78977	Nouveaux concepts, outils, et installations pour la coopération administrative et citoyenne	Nombre	6.1.1 Coopération PED Accords	Les accords de coopération entre les différents établissements dans les différentes spécialisations concernées	1
6 COOPERATION PED	6.1 COOPERATION PED	78978	Nouveaux concepts, outils, et installations pour la coopération administrative et citoyenne	Nombre	6.1.2 Coopération PED Modalités	Les modalités de mise en œuvre de ces accords pour les patients et les professionnels de santé concernés de cet espace transfrontalier de la Grande Région Organisation d'une rencontre annuelle d'évaluation-suivi et d'approfondissement	

	T		1				
7 OBSERVATOIRE TRANSFRONTALIER	7.1 OBSERVATOIRE TRANSFRONTALIER	78912	Etablissements de	Nombre	7.1.1	1. Un inventaire des	1
			recherche participant		OBSERVATOIRE	organismes disposant de	
			à des projets de			données statistiques sur l'état	
			recherche			de santé des populations	
			transfrontaliers,			formant la Grande Région	
			transnationaux ou			2. Un recueil des données	
			interrégionaux			statistiques de l'état de santé	
						des populations constituant la	
						Grande Région au départ des	
						indicateurs existants	
						3. Un listing des indicateurs	
						communs entre les différentes	3
						régions de la Grande Région	
						pour évaluer l'état de santé	
						des populations de la Grande	
						Région	
						4. Des données sur l'état de	
						santé de la population de la	
						Grande Région	
		1					

1.6 Chronogramme du projet

Type d'action	Type d'action Activité 2018				2019				2020				2021				2022				
1 Gestion du projet				P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P		
	1.1 Gestion du projet			A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
2 Communication				P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	Р	P	P	Р	P	Р		
	2.1 Communication			A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
3 COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALI ERE				P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P		
	3.1 COOPERATION SANITAIRE TRANSFRONTALI ERE			A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
4 AIDE MEDICALE URGENTE				P	P	P	P	Р	P	P	P	P	P	Р	P	P	P	P	P		
	4.1 AIDE MEDICALE URGENTE			A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		
5 ECHANGES BONNES PRATIQUES				P	Р	Р	Р	P	P	P	P	P	P	Р	P	P	P	P	P		
	5.1 ECHANGES BONNES PRATIQUES			A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		

6 COOPERATION PED			P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
	6.1 COOPERATION PED		A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
7 OBSERVATOIRE TRANSFRONTALI ER			P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P	
	7.1 OBSERVATOIRE TRANSFRONTALI ER		A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	

2. Partie B Opérateurs de projet

N° du partenaire		Rôle du partenaire										
LP1	Bénéficiaire Chef de	file										
Nom du partenaire	OBSERVATOIRE E	UROPEEN	DE LA SANTE	ΓRANSFRONTA	LIERE "OEST"							
Abbréviation de l'organisme du partenaire												
Code administratif	BE0123456780											
Adresse prinicipale	Rue de la Moselle 1	Rue de la Moselle 1 6700 Arlon Prov. Luxembourg (BE)										
Représentant légal	Président	Monsieur	Jean-Michel	TISON	jean-michel.tison@cpam -aisne.cnamts.fr	00 33 (0)3 23 26 23 39						
Coordinateur du projet	coordinateur	Monsieur	Henri	Lewalle	lewalle.henri@gmail.com	00 32 87 46 27 10						
Service			1									
Gestionnaire financier du projet	coordinateur	Monsieur	Henri	Lewalle	lewalle.henri@gmail.com	00 32 87 46 27 10						
Coordonnées bancaires	Nom de la banque	Nagelmack	ers S.A.									
	Adresse	Avenue de l'Astronomie 23 1210 BRUXELLES BELGIQUE BE10 Région de Bruxelles-Capitale / Brussels Hoofdstedelijk Gewest BE100 Arr. de Bruxelles-Capitale / Arr. van Brussel-Hoofdstad										
	N° de compte	BE36 1325	4986 7981									
	Code banque											
	N° IBAN											
	N° SWIFT	BNAGBEB	ВВ									
	Référence interne											
	Propriétaire du compte	OBSERVA	TOIRE EUR. DI	E LA SANTÉ TR	ANSF							
NUTS3	Arr. Arlon											
Type de partenaire	Privé											
Catégorie	Organisme internation	onal, GEIE (C	Groupement EU c	l'Intérêt Eco.)								
En dehors de la zone d'éligiblité	Non											
(article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)												
N° TVA	BE0123456780											
Récupère-t-il la TVA ?	Non											
N° du partenaire				Rôle du partena	nire							

PP1	Partenaire					
Nom du partenaire	ASSOCIATION DE SANTE	PROMOTIC	ON ET DE DEVEI	LOPPEMENT DES C	COOPERATIONS TRANSF	FRONTALIERES EN
Abbréviation de l'organisme du partenaire	COTRANS					
Code administratif	BE012345678					
Adresse prinicipale	RUE DU CONGO, 27	6890	LIBIN	Prov. Luxembourg ((BE)	
Représentant légal	Président	Monsieur	Henri	LEWALLE	lewalle.henri@gmail.com	00 32 (0)474 01 79 64
Coordinateur du projet		Monsieur	Jean-Luc	LOISON	jlloison08@free.fr	
Service						
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Patrick	DEBAERE	pdebaere08@gmail.com	00 33 7 83 17 75 88
NUTS3	Arr. Neufchâteau					
Type de partenaire	Privé					
Catégorie	Groupes d'intérêt y c	ompris les O	NG			
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non					
N° TVA	BE012345678					
Récupère–t–il la TVA ?	Non					
N° du partenaire			I	Rôle du partenaire		
PP2	Partenaire					
Nom du partenaire	OBSERVATOIRE F	REGIONAL I	DE LA SANTE GI	RAND-EST		
Abbréviation de l'organisme du partenaire	ORSAS					
Code administratif	12345678912345					
Adresse prinicipale	2 rue du doyen Jacques Parisot	54500	Vandœuvre-lès- Nancy	Lorraine		
Représentant légal	DIRECTEUR	Monsieur	MICHEL	BONNEFOY	michel.bonnefoy@orsas. fr	00 33 3 83 67 68 69
Coordinateur du projet	DIRECTEUR	Monsieur	MICHEL	BONNEFOY	michel.bonnefoy@orsas. fr	00 33 3 83 67 68 69
Service		1	1		1	1
Gestionnaire financier du projet	DIRECTEUR	Monsieur	MICHEL	BONNEFOY	michel.bonnefoy@orsas. fr	00 33 3 83 67 68 69
NUTS3	Meurthe-et-Moselle	1	1	1	1	1
Type de partenaire	Privé					

Catégorie	Groupes d'intérêt y co	ompris les Ol	NG								
		1 100 01	•								
En dehors de la zone d'éligiblité	Non										
(article 20 du règlement (UE)											
n°1299/2013)											
N° TVA											
Récupère-t-il la TVA ?	Non										
N° du partenaire			I	Rôle du partenaire							
PP3	Partenaire										
Nom du partenaire	GECT Eurodistrict S	aarMoselle									
Abbréviation de l'organisme du partenaire											
Code administratif	000000000000006										
Adresse prinicipale	99 rue du Maréchal	57200	Sarreguemines	Lorraine							
Adresse principale	Foch	37200	Sarreguennnes	Lorraine							
Représentant légal	Président du GECT	Monsieur	Roland	Roth	contact@agglo-sarreguen	0033 3 87 28 30 30					
	Eurodistrict SaarMoselle				ines.fr						
Coordinateur du projet	Directrice	Madame	Isabelle	Prianon	isabelle.prianon@saarmo	0049 681 506 8011					
					selle.org						
Service				Bureau de coopération	on						
Gestionnaire financier du projet	Directrice	Madame	Isabelle	Prianon	isabelle.prianon@saarmo selle.org	0049 681 506 8011					
NUTS3	Moselle										
Type de partenaire	Public										
Catégorie	GECT (Groupement	EU de Coopé	ération Territoriale	2)							
En dehors de la zone	Non										
d'éligiblité (article 20 du règlement (UE)											
n°1299/2013)											
N° TVA											
Récupère-t-il la TVA ?	Non										
N° du partenaire			I	Rôle du partenaire							
PP4	Partenaire										
Nom du partenaire	VIVALIA										
Abbréviation de l'organisme du partenaire	CSL										
Code administratif	BE0434980068										
Adresse prinicipale	Rue des déportés, 137	6700	Arlon	Prov. Luxembourg (I	BE)						
			L								

D / (1/1	D:		137	DEDMADD	1' 11 6 ' 1' 1	00 22 (1 (2 00 02					
Représentant légal	Directeur Général	Monsieur	Yves	BERNARD	acqueline.colle@vivalia.t	00 32 61 62 00 02					
Coordinateur du projet		Monsieur	Michel	Marion	contact.csl@vivalia.be						
Service			•		•	•					
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Michel	Marion	contact.csl@vivalia.be						
NUTS3	Arr. Arlon	Arr. Arlon									
Type de partenaire	Public										
Catégorie	Groupes d'intérêt y c	Groupes d'intérêt y compris les ONG									
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non	Non									
N° TVA	BE0434980068										
Récupère-t-il la TVA ?	Non										
N° du partenaire				Rôle du partenaire							
PP5	Partenaire	Partenaire									
Nom du partenaire	SHG-Kliniken Völklingen										
Abbréviation de l'organisme du partenaire											
Code administratif	DEC01000009										
Adresse prinicipale	Richardstraße 5-9	66333	Völklingen	Saarland							
Représentant légal	Directeur administratif	Madame	Rudolf	Altmeyer	r.altmeyer@vk.shg-klinik en.de	00496898122201					
Coordinateur du projet	Chargée de mission de la coopération transfrontalière	Madame	Saskia	Rybarczyk	s.rybarczyk@vk.shg-klin iken.de	00496898122109					
Service											
Gestionnaire financier du projet	Chargée de mission de la coopération transfrontalière	Madame	Saskia	Rybarczyk	s.rybarczyk@vk.shg-klin iken.de	00496898122109					
NUTS3	Regionalverband Saa	arbrücken	1			l					
Type de partenaire	Public										
Catégorie	Entreprise, à l'except	ion de PME									
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non										
N° TVA											
Récupère-t-il la TVA ?	Oui										

N° du partenaire	Rôle du partenaire									
PP6	Partenaire									
Nom du partenaire	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE + (HOPITAL MARIE MADELEINE)									
Abbréviation de l'organisme du partenaire	CHIC									
Code administratif	20002625000015									
Adresse prinicipale	2 RUE THERESE	2 RUE THERESE 57600 FORBACH Lorraine								
Représentant légal	Directrice	Madame	Isabelle	CAILLIER	secretariat.direction@uni sante.fr	00 33 (0)3 87 88 80 23				
Coordinateur du projet		Madame	Véronique	BOULAY	veronique.boulay@unisa nte.fr	00 33 (0)3 87 88 80 16				
Service			<u> </u>							
Gestionnaire financier du projet		Madame	Véronique	BOULAY	veronique.boulay@unisa nte.fr	00 33 (0)3 87 88 80 16				
NUTS3	Moselle									
Type de partenaire	Public	Public								
Catégorie	Infrastructure et foui	Infrastructure et fournisseurs de services (publics)								
En dehors de la zone	Non	Non								
d'éligiblité (article 20 du règlement (UE)										
n°1299/2013)										
N° TVA										
Récupère–t–il la TVA ?	Non									
N° du partenaire				Rôle du partenair	re					
PP7	Partenaire									
Nom du partenaire	MUTUALITE SOCI	IALISTE DE	LA PROVINCE	E DU LUXEMBOU	RG					
Abbréviation de l'organisme du partenaire										
Code administratif	BE0411727485									
Adresse prinicipale	1 PLACE DE LA MUTUALITE	6870	SAINT HUBERT	Prov. Luxembou	arg (BE)					
Représentant légal	Directeur	Monsieur	Jacques	DEVILLERS	jacques.devillers@mutso c.be	00 32 478 407 684				
Coordinateur du projet		Madame	Stéphanie	MICHEL	stephanie.michel@mutso c.be	+3263231011				
Service		1	1		<u>'</u>					
Gestionnaire financier du projet		Madame	Stéphanie	MICHEL	stephanie.michel@mutso c.be	+3263231011				
NUTS3	Arr. Neufchâteau	1	1			<u> </u>				
Type de partenaire	Privé									

Catégorie	Groupes d'intérêt y compris les ONG									
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non									
N° TVA	BE0411727485	BE0411727485								
Récupère-t-il la TVA ?	Non									
N° du partenaire		Rôle du partenaire								
PP8	Partenaire									
Nom du partenaire	CENTRE HOSPITA	LIER HOTE	L DIEU SOS AL	PHA SANTE						
Abbréviation de l'organisme du partenaire										
Code administratif	30289111400266									
Adresse prinicipale	4 RUE ALFRED LABBE	54350	MONT SAINT MARTIN	Lorraine						
Représentant légal	Directeur Général	Monsieur	Eric	JARLAUD	eric.jarlaud@alpha-sante .fr	00 33 382 44 71 68				
Coordinateur du projet	Directeur Général	Monsieur	Eric	JARLAUD	eric.jarlaud@alpha-sante .fr	00 33 382 44 71 68				
Service										
Gestionnaire financier du projet	Directeur Général	Monsieur	Eric	JARLAUD	eric.jarlaud@alpha-sante .fr	00 33 382 44 71 68				
NUTS3	Meurthe-et-Moselle									
Type de partenaire	Privé									
Catégorie	Groupes d'intérêt y c	ompris les O	NG							
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non									
N° TVA										
Récupère-t-il la TVA ?	Non									
N° du partenaire]	Rôle du partenaire						
PP9	Partenaire									
Nom du partenaire	AGENCE REGIONA	ALE DE SAN	NTE DU GRAND	EST						
Abbréviation de l'organisme du partenaire	ARS GE									
Code administratif	13000783400075									
Adresse prinicipale	3 Boulevard Joffre	54000	NANCY	Lorraine						
Représentant légal	Directeur Général - Generaldirektor	Monsieur	Christophe	LANNELONGUE	ars-acal-direction-genera le@ars.sante.fr	03 83 39 79 68				

Coordinateur du projet		Madame	Carole	CRETIN	carole.cretin@ars.sante.f	02 92 20 70 24				
Coordinateur du projet		Madame	Carole	CRETIN	r	03 83 39 79 34				
Service										
Gestionnaire financier du projet		Madame	Carole	CRETIN	carole.cretin@ars.sante.f	03 83 39 79 34				
NUTS3	Meurthe-et-Moselle									
Type de partenaire	Public									
Catégorie	Pouvoir public région	nal								
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non									
N° TVA										
Récupère-t-il la TVA ?	Non									
N° du partenaire			R	Rôle du partenaire						
PP10	Partenaire	Partenaire								
Nom du partenaire	Centre Hospitalier E	nile Mayrisc	h							
Abbréviation de l'organisme du partenaire										
Code administratif	LU11368431									
Adresse prinicipale	Rue Emile Mayrisch	4240	Esch-sur-Alzette (Esch-Uelzecht)	Luxembourg						
Représentant légal	Directeur Général	Monsieur	Hansjörg	REIMER	hansjorg.reimer@chem.lu	+352 57 11 65 000				
Coordinateur du projet	Directeur Général	Monsieur	Hansjörg	REIMER	hansjorg.reimer@chem.lu	+352 57 11 65 000				
Service			1							
Gestionnaire financier du projet	Directeur Général	Monsieur	Hansjörg	REIMER	hansjorg.reimer@chem.lu	+352 57 11 65 000				
NUTS3	Luxembourg	ı	1	.	1					
Type de partenaire	Privé									
Catégorie	Groupes d'intérêt y co	ompris les Ol	NG							
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non									
N° TVA	LU11368431									
Récupère-t-il la TVA ?	Non									
N° du partenaire			R	tôle du partenaire						
PP11	Partenaire									

Nom du partenaire	Fondation Emile Ma	vrisch								
•										
Abbréviation de l'organisme du partenaire										
Code administratif	LU33333333									
Adresse prinicipale	1, rue d'Ell	8527	Colpach-bas	Luxembourg						
Représentant légal	Présidente	Madame	Sonia	Hoffmann	hoffman8@pt.lu	(+352) 2755 – 4302				
Coordinateur du projet		Monsieur	José	Biedermann	jose.biedermann@croix-r ouge.lu	+352) 2755 4306				
Service			•							
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	José	Biedermann	jose.biedermann@croix-1 ouge.lu	+352) 2755 4306				
NUTS3	Luxembourg		1	1	-	I				
Type de partenaire	Privé									
Catégorie	Groupes d'intérêt y c	ompris les O	NG							
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non									
N° TVA	LU33333333	LU33333333								
Récupère-t-il la TVA ?	Non									
N° du partenaire				Rôle du partenaire						
PP12	Partenaire									
Nom du partenaire	KLINIKUM SAARI	BRÜCKEN								
Abbréviation de l'organisme du partenaire										
Code administratif	DE111111110									
Adresse prinicipale	Winterberg 1	66119	Saarbrücken	Saarland						
Représentant légal	Geschäftsführerin	Madame	Suzann	Breßlein,	bresslein@klinikum-saar bruecken.de	0681-963-1000				
Coordinateur du projet		Monsieur	Christian	Braun	cbraun@klinikum-saarbr uecken.de	0681-963-2100				
Service										
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Christian	Braun	cbraun@klinikum-saarbr uecken.de	0681-963-2100				
NUTS3	Regionalverband Saa	arbrücken	1	1		l				
Type de partenaire	Public									
Catégorie	Groupes d'intérêt y c	ompris les O	NG							

En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA	Non DE111111110									
Récupère-t-il la TVA ?	Non									
N° du partenaire	Rôle du partenaire									
PP13	Partenaire									
Nom du partenaire	AMSAV									
Abbréviation de l'organisme du partenaire										
Code administratif	BE000000099									
Adresse prinicipale	137, Rue des Déportés									
Représentant légal	Président	Monsieur	Etienne	MAUEL	etienne.mauel@vivalia.b e					
Coordinateur du projet	Président	Monsieur	Etienne	MAUEL	etienne.mauel@vivalia.b e					
Service			l							
Gestionnaire financier du projet	Président	Monsieur	Etienne	MAUEL	etienne.mauel@vivalia.b e					
NUTS3	Arr. Arlon	Arr. Arlon								
Type de partenaire	Privé									
Catégorie	Groupes d'intérêt y c	compris les O	NG							
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non									
N° TVA	BE0000000099									
Récupère-t-il la TVA ?	Non									
N° du partenaire				Rôle du partenaire						
PP14	Partenaire									
Nom du partenaire	Ministère des Affair	es Sociales, o	du Travail, de la	a Santé, de la Démogra	aphie de la Rhénanie-Palatinat					
Abbréviation de l'organisme du partenaire										
Code administratif	DEB35000003									
Adresse prinicipale	Bauhofstraße 9	D-55126	Mainz	Rheinhessen-Pfalz	Z					
Représentant légal	Staatssekretär	Monsieur	David	LANGNER	david.langner@msagd.rlp +49-6131.16 0 .de					
Coordinateur du projet		Monsieur	Ralf	ENGEL	ralf.engel@msagd.rlp.de +49-6131.162413					

Service									
Gestionnaire financier du		Monsieur	Ralf	ENGEL	ralf.engel@msagd.rlp.de	+49-6131 162413			
projet		Wonstean	Kan	LIVOLL	ran.enger@msagu.mp.ue	147-0131.102413			
NUTS3	Mainz, Kreisfreie Sta	adt	•	'	'				
Type de partenaire	Public								
Catégorie	Pouvoir public national								
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non								
N° TVA									
Récupère-t-il la TVA ?	Non								
N° du partenaire				Rôle du partenair	re				
PP15	Partenaire								
Nom du partenaire	CAISSE PRIMAIRE	E DE LA MO	SELLE						
Abbréviation de l'organisme du partenaire	CPAM MOSELLE	CPAM MOSELLE							
Code administratif	51526088300019	51526088300019							
Adresse prinicipale	18 RUE HAUTE SEILLE	18 RUE HAUTE 57000 METZ Lorraine SEILLE							
Représentant légal	Directeur	Monsieur	Maxime	ROUCHON	maxime.rouchon@cpam- moselle.cnamts.fr				
Coordinateur du projet		Monsieur	Simon	SCHMIDT	simon.schmidt@cpam-m oselle.cnamts.fr	03 87 95 80 04			
Service									
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Simon	SCHMIDT	simon.schmidt@cpam-m oselle.cnamts.fr	03 87 95 80 04			
NUTS3	Moselle		1						
Type de partenaire	Public								
Catégorie	Agence sectorielle								
En dehors de la zone d'éligiblité	Non								
(article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)									
N° TVA			·						
Récupère-t-il la TVA ?	Non								
N° du partenaire				Rôle du partenair	e				
PP16	Partenaire								
Nom du partenaire	Mutualité Libérale d	u Luxembou	rg (OA 418)						

Abbréviation de l'organisme du partenaire										
Code administratif	BE0850215490	BE0850215490								
Adresse prinicipale	Avenue de la Gare, 37-	6700	700 ARLON Prov. Luxembourg (BE)							
Représentant légal	Secrétaire Générale	Madame	Laurence	PROTIN	laurence.protin@mut418 .be	00 32 (0)63 24 53 08				
Coordinateur du projet		Monsieur	Paul	PERSOONS	paul.persoons@mut418.b					
Service										
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Paul	PERSOONS	paul.persoons@mut418.b					
NUTS3	Arr. Arlon		<u>I</u>							
Type de partenaire	Privé									
Catégorie	Pouvoir public local	ouvoir public local								
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non									
N° TVA	BE0850215490									
Récupère-t-il la TVA ?	Non									
N° du partenaire]	Rôle du partenaire						
PP17	Partenaire									
Nom du partenaire	CAISSE PRIMAIRE	E DE LA ME	USE							
Abbréviation de l'organisme du partenaire										
Code administratif	78338232800012									
Adresse prinicipale	1, Rue de Polval	55015	BAR LE DUC	Lorraine						
Représentant légal	Directeur	Monsieur	Damien	AUBERT	damien.aubert@cpam-ba rleduc.cnamts.fr	00 33 (0)3 29 79 89 20				
Coordinateur du projet	Directeur	Monsieur	Damien	AUBERT	damien.aubert@cpam-ba rleduc.cnamts.fr	00 33 (0)3 29 79 89 20				
Service										
Gestionnaire financier du projet	Directeur	Monsieur	Damien	AUBERT	damien.aubert@cpam-ba rleduc.cnamts.fr	00 33 (0)3 29 79 89 20				
NUTS3	Meuse	1	1	1		<u>I</u>				
Type de partenaire	Privé									
Catégorie	Pouvoir public local									

En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non									
N° TVA										
Récupère-t-il la TVA ?	Non									
N° du partenaire]	Rôle du partenaire						
PP18	Partenaire									
Nom du partenaire	Centre Hospitalier de	Centre Hospitalier de Sarreguemines								
Abbréviation de l'organisme du partenaire										
Code administratif	26570016100010									
Adresse prinicipale	2 rue René François-Jolly									
Représentant légal	Directeur	Monsieur	Jean-Claude	Kneib	direction@chs-sarreguen ines.fr	0033387987600				
Coordinateur du projet	Directeur adjoint	Monsieur	Guillaume	Flück	guillaume.fluck@chs-sar reguemines.fr	+33 6 76 11 31 56				
Service										
Gestionnaire financier du projet	Directeur adjoint	Monsieur	Guillaume	Flück	guillaume.fluck@chs-sar reguemines.fr	+33 6 76 11 31 56				
NUTS3	Moselle									
Type de partenaire	Public									
Catégorie	Centre de formation.	, d'enseignem	ent et école							
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non									
N° TVA										
Récupère-t-il la TVA ?	Non									
N° du partenaire]	Rôle du partenaire						
PP19	Partenaire									
Nom du partenaire	Federation Des Hopi	itaux Luxemb	oourgeois							
Abbréviation de l'organisme du partenaire	FHL									
Code administratif	LU23830047									
Adresse prinicipale	5, Rue Des Merovingiens	8070	Bertrange	Luxembourg						
Représentant légal	Secrétaire général	Monsieur	Marc	HASTERT	marc.hastert@fhlux.lu	00 352 42 41 42 11				
Coordinateur du projet	Secrétaire général	Monsieur	Marc	HASTERT	marc.hastert@fhlux.lu	00 352 42 41 42 11				

Service									
Gestionnaire financier du	Secrétaire général	Monsieur	Marc	HASTERT	marc.hastert@fhlux.lu	00 352 42 41 42 11			
projet									
NUTS3	Luxembourg								
Type de partenaire	Privé								
Catégorie	Groupes d'intérêt y c	compris les O	NG						
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non								
N° TVA	LU23830047								
Récupère-t-il la TVA ?	Non	Non							
N° du partenaire		Rôle du partenaire							
PP20	Partenaire								
Nom du partenaire	CAISSE PRIMAIRE	CAISSE PRIMAIRE DE LA MEURTHE ET MOSELLE							
Abbréviation de l'organisme du partenaire	CPAM 54								
Code administratif	51740578300013								
Adresse prinicipale	7 Boulevard Joffre	54000	Nancy	Lorraine					
Représentant légal	Directrice	Madame	Sarah	VIDECOQ-AUBER T	sarah.videcoq-aubert@cp am-meurtheetmoselle.cna mts.fr				
Coordinateur du projet		Monsieur	Abdelhafid	REKIK	abdelhafid.rekik@cpam- meurtheetmoselle.cnamts .fr				
Service					<u> </u>				
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Abdelhafid	REKIK	abdelhafid.rekik@cpam- meurtheetmoselle.cnamts .fr				
NUTS3	Meurthe-et-Moselle	1	I			L			
Type de partenaire	Public								
Catégorie	Agence sectorielle								
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non								
N° TVA									
Récupère-t-il la TVA ?	Non								
N° du partenaire				Rôle du partenaire					
PP21	Partenaire								
	l								

Nom du partenaire	Munalux Mutualité l	Mantea							
Nom du partenaire	Mulaiux Multuante Neutre								
Abbréviation de l'organisme									
du partenaire									
Code administratif	BE0411722537								
Adresse prinicipale	Rue des Dames Blanches, 24	5000	NAMUR	Prov. Namur					
	Bianches, 24								
Représentant légal	Secrétaire général	Monsieur	Jean Bernard	GERARDY	bg@munalux.be	+ 32 81 25 07 60			
Coordinateur du projet		Madame	Sandra	MATGEN	sandra.matgen@munalux	1 22 62 22 07 72			
Coordinatedr du projet		Madaine	Salidia	MAIGEN	.be	1 +32 02 23 07 73			
Service									
Gestionnaire financier du		Madame	Sandra	MATGEN	sandra.matgen@munalux	+32 62 23 07 73			
projet					.be				
NH ITEGO	A N								
NUTS3	Arr. Namur								
Type de partenaire	Privé								
G.V.	D : 11' (:	,							
Catégorie	Pouvoir public régio	nal							
En dehors de la zone	Oui								
d'éligiblité									
(article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)									
11 1299/2013)									
N° TVA	BE0411722537								
Récupère–t–il la TVA ?	Non								
N° du partenaire				Rôle du partenaire	,				
PP22	Partenaire								
Name de marten d'un	112 - '4 D - 14 C - 1								
Nom du partenaire	Hôpitaux Robert Sch	numan							
Abbréviation de l'organisme									
du partenaire									
Code administratif	LU17700573								
Code daministratii									
Adresse prinicipale	9, rue Edward	2540	LUXEMBOUR	GLuxembourg					
	Steichen								
Représentant légal	Directeur Général	Monsieur	Claude	SCHUMMER	claude.schummer@hopit	00 352 28 88 55 52			
					auxschuman.lu				
Coordinateur du projet	Directeur Général	Monsieur	Claude	SCHUMMER	claude.schummer@hopit	00 352 28 88 55 52			
Coordinateur du projet	Directedi Geliciai	14101151641	Ciadac	SCHOWINER	auxschuman.lu	00 332 20 00 33 32			
Service									
Gestionnaire financier du	Directeur Général	Monsieur	Claude	SCHUMMER	claude.schummer@hopit	00 352 28 88 55 52			
projet					auxschuman.lu				
NUTS3	Luxembourg								
NU133	Luxembourg								
Type de partenaire	Privé								
C-11	Downsia1-1'	mo1							
Catégorie	Pouvoir public national								

En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non LU17700573									
Récupère–t–il la TVA ?	Non									
N° du partenaire			I	Rôle du partenaire						
PP23	Partenaire									
Nom du partenaire	Ministère de la Santé/Gesundheitsministerium									
Abbréviation de l'organisme du partenaire										
Code administratif	LU99999998									
Adresse prinicipale	Allée Marconi	2120	LUXEMBOURG	Luxembourg						
Représentant légal	Ministre	Madame	Lydia	MUTSCH	info@ms.etat.lu	(+352) 247 - 85500				
Coordinateur du projet	Premier conseiller de gouvernement	Madame	Anne	Calteux	anne.calteux@ms.etat.lu	(+352)247-85520				
Service			1							
Gestionnaire financier du projet	Premier conseiller de gouvernement	Madame	Anne	Calteux	anne.calteux@ms.etat.lu	(+352)247-85520				
NUTS3	Luxembourg		1		I					
Type de partenaire	Public									
Catégorie	Pouvoir public nation	nal								
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non									
N° TVA	LU99999998									
Récupère-t-il la TVA ?	Non									
N° du partenaire			I	Rôle du partenaire						
PP24	Partenaire									
Nom du partenaire	AMMD Association	des Médecin	s et Médecins-Der	ntistes du Grand Duch	é de Luxembourg					
Abbréviation de l'organisme du partenaire										
Code administratif	LU99999997									
Adresse prinicipale	29 rue de Vianden	2680	LUXEMBOURG	Luxembourg						
Représentant légal	Président	Monsieur	Alain	SCHMIT	alainschmit@hotmail.com	ng_steichen@hotmail .com				
Coordinateur du projet	Secrétaire général/	Monsieur	Guillaume	STEICHEN	g_steichen@hotmail.com					

Gesitornarie financier du projet NUTS3 LEMENDOURG Type de parteniaire Price Casigorie Agence sectorielle Fin debros de la zone de l'inches de la zone de parteniaire Pr25 Non du parteniaire Code administratif Code administratif LU11015781 Adresse principule Représentant légal Directeur Général Monsieur Romain NATI nati.romain@ehl.lu (+352;4411-301) Coordinateur du projet Directeur financier du posite Service Gestioentaire fluorier du projet NNTS3 Luxembourg Type de parteniaire Public Catégorie Pouvoir public local En debros de la zone de l'ighibitat (ref.le): 1 299/2013) Non Non Récupère-1-il la TVA 7 Non Non Réle du parteniaire Per6 Parteniaire Réle du parteniaire Porte Parteniaire Non du parteniaire Parteniaire Parteniaire Non du parteniaire Per6 Parteniaire Parteniaire Réle du parteniaire Rele du parteniaire Réle du parteniaire Réle du parteniaire Rele du parteniaire	Service						
NUTS3 Laxembourg Type de partenaire Catégorie Agence sectorielle En debors de la zone de l'individual d'article 20 du règlement (UE) n° 1299/2015) N° TVA 11,99999997 Récupère—ti la TVA ? Non Rôle du partenaire PP25 Partenaire PP25 Partenaire CHL - CENTRE HOSPITALJER DE LUXEMBOURG Abbreviation de l'organisme CHL - CENTRE HOSPITALJER DE LUXEMBOURG Abbreviation de l'organisme CHL - Monsieur Romain NATI nati, romain@chl.ln (+352)4411-3101 Adresse principale 4. RUE BARBLE L-1210 LUXEMBOURG Luxembourg Représentant légal Directeur Général Monsieur Romain NATI nati, romain@chl.ln (+352)4411-3101 Coordinateur du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL Freichel, jean-paul@chl.ln (+352)4411-2002 Service Gestimaniar financier du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL Freichel, jean-paul@chl.ln (452)4411-2002 NUTS3 Laxembourg Type de partenaire P026 Partenaire Non du partenaire P126 Partenaire Non Mu partenaire Réde du partenaire P26 Partenaire Non du partenaire Caises Autonome de Sécurité Sociale dates les Mines (CANSSM) Abhréviation de Forganisme		Secrétaire général/	Monsieur	Guillaume	STEICHEN	g_steichen@hotmail.com	
Type de partenaire Catégorie Lin debors de la zone d'iligibilié (article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013) N° TVA LU99999997 Récupère-t-il la TVA? Non N° du partenaire PP25 Partenaire CHL - CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG Abbréviation de l'organisme du partenaire Code administratif Adresse printipale A, RUE BARBLE L-1210 LUXEMBOURG/Luxembourg Représentant légal Directeur Général Monsieur Bennaim NATI nati.romain@chl.ln (+352)4411-3101 FREICHEL Freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 Service Gestionnaire financier du projet Directeur financier Non du partenaire Catégorie Fin debors de la zone Rone Non Non Non Non Réde du partenaire Rolle du partenaire	projet						
Caégorie Agence sectorielle Fin debros de la zone d'flighilié (article 20 du reglement (UE) n° 1299/2013) N° TVA LU99999997 Récupère-t-il la TVA? Non Röle du partenaire PP25 Partenaire CHL - CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG Abbréviation de l'organisme du partenaire COde administratif LU11613781 Adresse prinicipale Adresse prinicipale Représentant légal Directeur Général Monsieur Romain NATI nuti.romain@chl.lu (+352)4411-3101 Coordinateur du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 Service Gestionnaire financier du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Public Catégorie Pouvoir public local Non de partenaire Pouvoir public local Non de partenaire P26 Partenaire P26 Partenaire Abbréviation de forganisme	NUTS3	Luxembourg					
En dehors de la zone deligibilió (article 20 du reglement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU99999997 Récupère-t-il la TVA? Non Róle du partenaire PP25 Partenaire Nom du partenaire CHL - CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG Abbréviation de l'organisme du partenaire Code administratif LU11613781 Adresse principale Représentant légal Directeur Général Monsieur Romain NATI nati.romain@chl.lu (+352)4411-3101 Coordinateur du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 Service Gestionnaire financier du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Catégorie Pouvoir public local En debos de la zone d'algibilité (article 20 du reglement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère-t-il la TVA? Non Rôle du partenaire PP26 Partenaire PP26 Purtenaire Abbréviation de l'organisme Abbréviation de l'organisme Abbréviation de l'organisme Abbréviation de l'organisme	Type de partenaire	Privé					
article 20 du réglement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU999999997 Résupère-t-il la TVA? Non N° du partenaire PP25 Non du partenaire Non du partenaire CHL - CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG Abbréviation de l'organisme du partenaire COde administratif Adresse principale 4, RUE BARBLE L-1210 LUXEMBOURĞLuxembourg Représentant légal Directeur Général Monsieur Romain NATI nati.romain@chl.lu (+352)4411-3101 Coordinateur du projet Directeur financier Service Gestionaire financier du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 Service Gestionaire financier du projet NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Public Catégorie Fouvoir public local Non Non Abbréviation de l'azone d'éligibilité (article 20 du réglement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère-t-il la TVA? Non Non Non Rôle du partenaire PP26 Partenaire PP26 Partenaire PP26 Partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	Catégorie	Agence sectorielle					
N° TVA		Non					
N° TVA LU99999997 Récupère-t-il la TVA? Non N° du partenaire PP25 Partenaire CHL - CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG Abbréviation de l'organisme du partenaire COde administratif LU11613781 Adresse prinicipale A, RUE BARBLE L-1210 LUXEMBOURG* LAUXEMBOURG* Représentant légal Directeur Général Monsieur Romain NATI natLromain@chl.lu (+352)4411-3101 Coordinateur du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL Freichel.jean-paul@chl.lu (+352)4411-2002 Service Gestionnaire financier du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL Freichel.jean-paul@chl.lu (+352 4411 2002 Type de partenaire Public Catégorie Pouvoir public local En dehors de la zone d'eligibilié (article 20 du réplement (UE) n' 1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère-t-il la TVA? Non Rôle du partenaire PP26 Partenaire PP26 Partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	(article 20 du règlement (UE)						
Récupère-4-il la TVA ? Non N° du partenaire PP25 Partenaire CHL - CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG Abbréviation de l'organisme du partenaire Code administratif LU11613781 Adresse prinicipale 4, RUE BARBLE L-1210 LUXEMBOURG Représentant légal Directeur Général Monsieur Romain NATI nati.romain@chl.lu (+352)4411-3101 Coordinateur du projet Service Gestionnaire financier du projet Directeur financier Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 Service Gestionnaire financier du projet NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Public Catégorie Pouvoir public local En debros de la zone del figiblité (article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère-4-il la TVA ? Non N° du partenaire PP26 Partenaire PP26 Partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	11 127712013)						
N° du partenaire PP25 Partenaire CHL - CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG Abbréviation de l'organisme CHL Code administratif LU11613781 Adresse prinicipale Représentant légal Directeur Général Monsieur Romain NATI nati.romain@chl.lu (+352)4411-3101 Coordinateur du projet Directeur financier Service Gestionnaire financier du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 Service Gestionnaire financier du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Public Catégorie Pouvoir public local En debors de la zone d'éligiblié (article 20 du reglement (UE) n'1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère-4-il la TVA ? Non N° du partenaire PP26 Partenaire Rôle du partenaire Rôle du partenaire PP26 Partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	N° TVA	LU99999997					
PP25 Partenaire Nom du partenaire CHL - CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG Abbréviation de l'organisme du partenaire Code administratif LU11613781 Adresse prinicipale 4, RUE BARBLE L-1210 LUXEMBOURG Représentant légal Directeur Général Monsieur Romain NATI nati.romain@chl.lu (+352)4411-3101 Coordinateur du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 Service Gestionnaire financier du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Public Catégorie Pouvoir public local En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n'1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère-t-il la TVA ? Non Rôle du partenaire PP26 Partenaire PP26 Partenaire Abbréviation de l'organisme	Récupère-t-il la TVA ?	Non					
Nom du partenaire Abbréviation de l'organisme du partenaire Code administratif LU11613781 Adresse prinicipale 4, RUE BARBLE L-1210 LUXEMBOURG Luxembourg Représentant légal Directeur Général Monsieur Romain NATI nati.romain@chl.lu (+352)4411-3101 Coordinateur du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 Service Gestionnaire financier du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Public Catégoric Pouvoir public local En dehors de la zone d'éligiblié (article 20 du reglement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère-t-il la TVA ? Non N° du partenaire Nom du partenaire PP26 Partenaire PP26 Partenaire Nom du partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM)	N° du partenaire	Rôle du partenaire					
Abbréviation de l'organisme du partenaire Code administratif LU11613781 Adresse prinicipale 4, RUE BARBLE L-1210 LUXEMBOURGLuxembourg Représentant légal Directeur Général Monsieur Jean Paul FREICHEL Freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 Service Gestionnaire financier du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL Freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Public Catégorie En dehors de la zone déligibilité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère-t-il la TVA? Non N° du partenaire PP26 Partenaire PP26 Partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	PP25	Partenaire					
Code administratif Adresse prinicipale 4, RUE BARBLE L-1210 LUXEMBOUR@Luxembourg Représentant légal Directeur Général Monsieur FREICHEL Greichel.jean-paul@chl.lu H-352)4411-3101 Coordinateur du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu H-352 4411 2002 Service Gestionnaire financier du projet NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Public Catégorie Pouvoir public local En dehors de la zone d'éligiblié (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère-t-il la TVA? Non Rôle du partenaire PP26 Partenaire Nom du partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	Nom du partenaire	CHL - CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG					
Adresse prinicipale 4, RUE BARBLE L-1210 LUXEMBOURGLuxembourg Représentant légal Directeur Général Monsieur Romain NATI nati.romain@chl.lu (+352)4411-3101 Coordinateur du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 Service Gestionnaire financier du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Public Catégorie Pouvoir public local En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère-t-il la TVA? Non N° du partenaire PP26 Partenaire Nom du partenaire Caises Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme		CHL					
Représentant légal Directeur Général Monsieur Romain NATI nati.romain@chl.lu (+352)4411-3101 Coordinateur du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 Service Gestionnaire financier du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Public Catégorie Pouvoir public local En dehors de la zone d'éligibité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère-t-il la TVA? Non N° du partenaire Rôle du partenaire PP26 Partenaire Nom du partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	Code administratif	LU11613781					
Coordinateur du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 Service Gestionnaire financier du projet Directeur financier Monsieur Jean Paul FREICHEL freichel.jean-paul@chl.lu +352 4411 2002 NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Public Catégorie Pouvoir public local En dehors de la zone d'éligibilité (article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère—t—il la TVA? Non N° du partenaire Rôle du partenaire PP26 Partenaire Nom du partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	Adresse prinicipale	4, RUE BARBLE L-1210 LUXEMBOUR Luxembourg					
Service Gestionnaire financier du projet NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Public Catégorie Pouvoir public local En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère—t—il la TVA? Non N° du partenaire PP26 Partenaire Nom du partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	Représentant légal	Directeur Général	Monsieur	Romain	NATI	nati.romain@chl.lu	(+352)4411-3101
Gestionnaire financier du projet NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Public Catégorie Pouvoir public local En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère-t-il la TVA? Non N° du partenaire PP26 Partenaire Partenaire PP26 Partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	Coordinateur du projet	Directeur financier	Monsieur	Jean Paul	FREICHEL	freichel.jean-paul@chl.lu	+352 4411 2002
NUTS3 Luxembourg Type de partenaire Public Catégorie Pouvoir public local En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n° 1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère-t-il la TVA? Non N° du partenaire Rôle du partenaire PP26 Partenaire Nom du partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	Service			•			
Type de partenaire Catégorie Pouvoir public En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère—t—il la TVA? Non N° du partenaire PP26 Partenaire PP26 Partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme		Directeur financier	Monsieur	Jean Paul	FREICHEL	freichel.jean-paul@chl.lu	+352 4411 2002
Catégorie Pouvoir public local En dehors de la zone d'éligibilité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère-t-il la TVA? Non N° du partenaire Rôle du partenaire PP26 Partenaire Nom du partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	NUTS3	Luxembourg					
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère-t-il la TVA? Non N° du partenaire PP26 Partenaire Nom du partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	Type de partenaire	Public					
d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère-t-il la TVA? Non N° du partenaire PP26 Partenaire Nom du partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	Catégorie	Pouvoir public local					
(article 20 du règlement (UE) n°1299/2013) N° TVA LU11613781 Récupère-t-il la TVA ? Non N° du partenaire PP26 Partenaire Nom du partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme		Non					
N° TVA LU11613781 Récupère-t-il la TVA ? Non N° du partenaire PP26 Partenaire Nom du partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	(article 20 du règlement (UE)						
Récupère-t-il la TVA ? Non N° du partenaire PP26 Partenaire Nom du partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	n°1299/2013)						
N° du partenaire PP26 Partenaire Nom du partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	N° TVA	LU11613781					
PP26 Partenaire Nom du partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	Récupère-t-il la TVA ?	Non					
Nom du partenaire Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM) Abbréviation de l'organisme	N° du partenaire	Rôle du partenaire					
Abbréviation de l'organisme	PP26	Partenaire					
Abbréviation de l'organisme du partenaire	Nom du partenaire	Caisse Autonome de	Sécurité Soc	ciale dans les Mi	nes (CANSSM)		
	Abbréviation de l'organisme du partenaire						

Code administratif	77568531602815					
Adresse prinicipale	21 avenue Foch	57018	Metz	Lorraine		
Représentant légal	Directeur Régional	Monsieur	Hervé	LABORDE	herve.laborde@filieris.fr	00 33 387 39 40 61
Coordinateur du projet		Monsieur	Daniel	Homscheid	daniel.homscheid@filieri s.fr	00 33 (0)3 87 29 25 62
Service			ı			
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Daniel	Homscheid	daniel.homscheid@filieri s.fr	00 33 (0)3 87 29 25 62
NUTS3	Moselle		l		-	
Type de partenaire	Public					
Catégorie	Pouvoir public nation	nal				
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non					
N° TVA						
Récupère-t-il la TVA ?	Non					
N° du partenaire		Rôle du partenaire				
PP27	Partenaire	Partenaire				
Nom du partenaire	SAMU CENTRE 15 DE MOSELLE CHR METZ THIONVILLE					
Abbréviation de l'organisme du partenaire						
Code administratif	26570280300510					
Adresse prinicipale	1 ALLEE DU CHATEAU	57085	Metz	Lorraine		
Représentant légal	PRESIDENT SAMU FRANCE	Monsieur	François	BRAUN	fr.braun@chr-metz-thion ville.fr	00 33 (0)3 87 88 80 23
Coordinateur du projet	PRESIDENT SAMU FRANCE	Monsieur	François	BRAUN	fr.braun@chr-metz-thion ville.fr	00 33 (0)3 87 88 80 23
Service			l		<u> </u>	
Gestionnaire financier du projet	PRESIDENT SAMU FRANCE	Monsieur	François	BRAUN	fr.braun@chr-metz-thion ville.fr	00 33 (0)3 87 88 80 23
NUTS3	Moselle					
Type de partenaire	Public	Public				
Catégorie	Pouvoir public région	Pouvoir public régional				
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non					
N° TVA						

Récupère-t-il la TVA ?	Non						
N° du partenaire				Rôle du partenaire			
PP28	Partenaire	Partenaire					
Nom du partenaire	Est-RESCUE Réseau	des structur	es d'urgence de l	a région Grand Est			
Abbréviation de l'organisme du partenaire							
Code administratif	9999999999998						
Adresse prinicipale	Avenue de Lattre de Tassigny	54000	Nancy	Lorraine			
Représentant légal	Président	Monsieur	Bruno	MAIRE	b.maire@est-rescue.fr	00 33 (3) 83 85 18 55	
Coordinateur du projet	Président	Monsieur	Bruno	MAIRE	b.maire@est-rescue.fr	00 33 (3) 83 85 18 55	
Service						1	
Gestionnaire financier du projet	Président	Monsieur	Bruno	MAIRE	b.maire@est-rescue.fr	00 33 (3) 83 85 18 55	
NUTS3	Meurthe-et-Moselle	Meurthe-et-Moselle					
Type de partenaire	Public	Public					
Catégorie	Pouvoir public région	Pouvoir public régional					
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non						
N° TVA							
Récupère-t-il la TVA ?	Non						
N° du partenaire				Rôle du partenaire			
PP29	Partenaire						
Nom du partenaire	Verband der Ersatzka	assen e. V. (v	/dek)				
Abbréviation de l'organisme du partenaire							
Code administratif	DE99999998						
Adresse prinicipale	Heinrich-Böcking-St r. 6-8	66121	Saarbrücken	Saarland			
Représentant légal	Directeur	Monsieur	Martin	SCHNEIDER	martin.schneider@vdek. om	С	
Coordinateur du projet		Monsieur	Axel	Mittelbach	axel.mittelbach@vdek.c m	06 81 / 92 67 1 - 17	
Service		l	1		l	1	
Gestionnaire financier du projet		Monsieur	Axel	Mittelbach	axel.mittelbach@vdek.c m	0 06 81 / 92 67 1 - 17	

NUTS3	Regionalverband Saarbrücken							
Type de partenaire	Privé	Privé						
Catégorie	Agence sectorielle	agence sectorielle						
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non	Non						
N° TVA	DE99999998							
Récupère-t-il la TVA ?	Non							
N° du partenaire				Rôle du partenaire				
PP30	Partenaire							
Nom du partenaire	AViQ - Agence pour	une Vie de	Qualité					
Abbréviation de l'organisme du partenaire								
Code administratif	BE999999996							
Adresse prinicipale	Rue de la Rivelaine, 21	6061	Charleroi	Prov. Hainaut				
Représentant légal	Administratrice Générale - Geschäftsführerin	Madame	Alice	BAUDINE	alice.baudine@aviq.be	+32 (0)71/337.510		
Coordinateur du projet	Administratrice Générale - Geschäftsführerin	Madame	Alice	BAUDINE	alice.baudine@aviq.be	+32 (0)71/337.510		
Service					1			
Gestionnaire financier du projet	Administratrice Générale - Geschäftsführerin	Madame	Alice	BAUDINE	alice.baudine@aviq.be	+32 (0)71/337.510		
NUTS3	Arr. Charleroi		1					
Type de partenaire	Public							
Catégorie	Pouvoir public nation	nal						
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Oui							
N° TVA	BE99999996							
Récupère–t–il la TVA ?	Non							
N° du partenaire				Rôle du partenaire				
PP31	Partenaire							
Nom du partenaire	Clinique Saint-Joseph	h Saint-Vith						
Abbréviation de l'organisme du partenaire	SJV							

Code administratif	BE416408528					
Adresse prinicipale	Klosterstrasse 9	4780	Saint-Vith	Prov. Liège		
Représentant légal	Direktorin	Madame	Ingrid	Mertes	direktion@klinik.st-vith.	+32 80 854 407
Coordinateur du projet	Direktorin	Madame	Ingrid	Mertes	direktion@klinik.st-vith. be	+32 80 854 407
Service			•			•
Gestionnaire financier du projet	Direktorin	Madame	Ingrid	Mertes	direktion@klinik.st-vith. be	+32 80 854 407
NUTS3	Bezirk Verviers - De	eutschsprachi	ge Gemeinschaf	t		I.
Type de partenaire	Public					
Catégorie	Groupes d'intérêt y c	ompris les O	NG			
En dehors de la zone d'éligiblité	Non					
(article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)						
N° TVA	BE416408528					
Récupère-t-il la TVA ?	Non	Non				
N° du partenaire				Rôle du partenaire		
PP32	Partenaire	Partenaire				
Nom du partenaire	Mutualité chrétienne	de la Provin	ce de Luxembou	ırg		
Abbréviation de l'organisme du partenaire						
Code administratif	BE200884302					
Adresse prinicipale	Rue de la Moselle 7-9	6700	ARLON	Prov. Luxembourg	(BE)	
Représentant légal	Directeur	Monsieur	Jean-Marc	RICHARD	jean-marc.richard@mc.b	063 211 708
Coordinateur du projet	Directeur	Monsieur	Jean-Marc	RICHARD	jean-marc.richard@mc.b	063 211 708
Service		1	1			1
Gestionnaire financier du projet	Directeur	Monsieur	Jean-Marc	RICHARD	jean-marc.richard@mc.b e	063 211 708
NUTS3	Arr. Arlon	1	1	1	_1	I
Type de partenaire	Privé					
Catégorie	Pouvoir public régio	nal				
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non					

N° TVA	BE200884302						
Récupère-t-il la TVA ?	Non						
N° du partenaire	Rôle du partenaire						
PP33	Partenaire						
Nom du partenaire	Service Département	al d'Incendie	et de Secours de l	a Moselle (SDIS57)			
Abbréviation de l'organisme du partenaire							
Code administratif	14141414141414						
Adresse prinicipale	rue de Bort les Orgues	57070	Saint Julien les Metz	Lorraine			
Représentant légal		Monsieur	Patrick	WEITEN	cabinet@sdis57.fr	0387794513	
Coordinateur du projet		Madame	Emilie	SCHWARTZ	emilie.schwartz@sdis57. fr	03.87.79.60.87	
Service			1				
Gestionnaire financier du projet		Madame	Emilie	SCHWARTZ	emilie.schwartz@sdis57. fr	03.87.79.60.87	
NUTS3	Moselle		1		1		
Type de partenaire	Public	Public					
Catégorie	Pouvoir public local						
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non	Non					
N° TVA							
Récupère-t-il la TVA ?	Non						
N° du partenaire			I	Rôle du partenaire			
PP34	Partenaire						
Nom du partenaire	Ministère des affaires	s sociales, de	la santé, les femn	nes et la famille de la S	Sarre		
Abbréviation de l'organisme du partenaire							
Code administratif	DE99999996						
Adresse prinicipale	Franz-Josef-Röder-S 66119 Saarbrücken Saarland traße 23						
Représentant légal	Ministerin	Madame	Monika	Bachmann	m.bachmann@soziales.sa arland.de	+496815013176	
Coordinateur du projet		Madame	Brigitte	Schmidt-Jähn	b.schmidt-jaehn@soziale s.saarland.de	+496815013313	
Service			•				
Gestionnaire financier du projet		Madame	Brigitte	Schmidt-Jähn	b.schmidt-jaehn@soziale s.saarland.de	+496815013313	

NUTS3	Regionalverband Saarbrücken						
Type de partenaire	Public	Public					
Catégorie	Pouvoir public région	nal					
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non	Non					
N° TVA	DE99999996						
Récupère-t-il la TVA ?	Non						
N° du partenaire]	Rôle du partenaire			
PP35	Partenaire						
Nom du partenaire	AOK Rheinland-Pfal	z/Saarland					
Abbréviation de l'organisme du partenaire							
Code administratif	DE99999995						
Adresse prinicipale	Halbergstraße 1	66121	Saarbrücken	Saarland			
Représentant légal	Landesgeschäftsführ erin	Madame	Christiane	FIRK	christiane.firk@rps.aok.d	0681/6001-203	
Coordinateur du projet		Madame	Dorothée	Barke-Werner	dorothee.barke-werner@rps.aok.de	0681/6001-203	
Service							
Gestionnaire financier du projet		Madame	Dorothée	Barke-Werner	dorothee.barke-werner@rps.aok.de	0681/6001-203	
NUTS3	Regionalverband Saa	rbrücken			I		
Type de partenaire	Privé						
Catégorie	Agence sectorielle						
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non	Non					
N° TVA	DE99999995						
Récupère-t-il la TVA ?	Non						
N° du partenaire]	Rôle du partenaire			
PP36	Partenaire						
Nom du partenaire	Ministère de la Comr	nunauté germ	nanophone de Bel	gique (CG)			
Abbréviation de l'organisme du partenaire							
Code administratif	BE0332582613	BE0332582613					
Adresse prinicipale	Gospertstraße 1	4700	Eupen	Prov. Liège			

Représentant légal	Chef de département	Madame	Karin	Cormann	karin.cormann@dgov.be	+32(0)87/59.63.00	
Coordinateur du projet	Chef de département	Madame	Karin	Cormann	karin.cormann@dgov.be	+32(0)87/59.63.00	
Service			•				
Gestionnaire financier du projet	Chef de département	Madame	Karin	Cormann	karin.cormann@dgov.be	+32(0)87/59.63.00	
NUTS3	Bezirk Verviers - De	Bezirk Verviers - Deutschsprachige Gemeinschaft					
Type de partenaire	Public	Public					
Catégorie	Pouvoir public nation	nal					
En dehors de la zone d'éligiblité (article 20 du règlement (UE) n°1299/2013)	Non						
N° TVA	BE0332582613						
Récupère-t-il la TVA ?	Non						

2.1 Liste des partenaires

	Type de partenaire	Rôle dans la réalisation du projet
OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"	Bénéficiaire chef de file	COOPERATION SANITAIRE ET MEDICO-SOCIALE TRANSFRONTALIERE Le GEIE a vocation de rassembler l'ensemble des opérateurs. C'est son ambition. Cependant, celle-ci ne pourra se réaliser que lorsque le projet COSAN sera validé et qu'il apparaitra dès lors évident à tous les opérateurs de se regrouper sous la coupole transfrontalière de l'OEST.
ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN
OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE GRAND-EST	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN.
GECT Eurodistrict SaarMoselle	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN
VIVALIA	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN
SHG-Kliniken Völklingen	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE + (HOPITAL MARIE MADELEINE)	Opérateur méthodologique	le CHIC Unisanté participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier de la Moselle et de la Sarre ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.

MUTUALITE SOCIALISTE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN
CENTRE HOSPITALIER HOTEL DIEU SOS ALPHA SANTE	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN
AGENCE REGIONALE DE SANTE DU GRAND EST	Opérateur méthodologique	L'ARS GE interviendra au même titre que ses opérateurs homologues (ministères régionaux de la santé et AVIQ) c'est à dire comme acteur conseiller, stimulant et décideur de coopération C'est un acteur très important et indispensable au même titre que les ministères de la santé ou agences régionales exercant une autorité spécifique et des responsabilités de haut niveau dans le domaine de la santé régionale
Centre Hospitalier Emile Mayrisch	Opérateur méthodologique	Le CHEM participera tout particulièrement à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier du PED élargi (Esch-Longwy-Arlon) ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Fondation Emile Mayrisch	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN
KLINIKUM SAARBRÜCKEN	Opérateur méthodologique	Le KLINIKUM participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier de la Moselle et de la Sarre ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
AMSAV	Opérateur méthodologique	L'AMSAV participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier du PED élargi (Esch-Longwy-Arlon) et principalement aux travaux d'échanges de bonnes pratiques ainsi,plus généralement, qu'à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Ministère des Affaires Sociales, du Travail, de la Santé, de la Démographie de la Rhénanie-Palatinat	Opérateur méthodologique	Le Ministère de la santé de la Rhénanie Palatinat participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans les territoires frontaliers avec la Communauté germanophone de Belgique et avec le Grand Duché de Luxembourg ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
CAISSE PRIMAIRE DE LA MOSELLE	Partenaire du projet	Participation à l'ensemble des actions du projet COSAN
Mutualité Libérale du Luxembourg (OA 418)	Opérateur méthodologique	La mutualité libérale du luxembourg participera tout particulièrement à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier du PED élargi (Esch-Longwy-Arlon) ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
CAISSE PRIMAIRE DE LA MEUSE	Opérateur méthodologique	La CPAM 55 participera tout particulièrement à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier avec la Belgique ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.

Centre Hospitalier de Sarreguemines	Opérateur méthodologique	Le CH de Sarreguemines participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier de la Moselle et de la Sarre ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Federation Des Hopitaux Luxembourgeois	Opérateur méthodologique	La FHL participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans les territoires frontaliers avec l' Allemagne, la Belgique et la France ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
CAISSE PRIMAIRE DE LA MEURTHE ET MOSELLE	Opérateur méthodologique	La CPAM 54 participera tout particulièrement à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier du PED élargi (Esch-Longwy-Arlon) ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Munalux Mutualité Neutre	Opérateur méthodologique	La Mutualité neutre MUNALUX participera tout particulièrement à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier du PED élargi (Esch-Longwy-Arlon) ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Hôpitaux Robert Schuman	Opérateur méthodologique	Les Hopitaux R Schuman participeront à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans les territoires frontaliers avec l' Allemagne, la Belgique et la France ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Ministère de la Santé/Gesundheitsministerium	Opérateur méthodologique	Le Ministère de la santé du GDL participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans les territoires frontaliers avec l' Allemagne, la Belgique et la France ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
AMMD Association des Médecins et Médecins-Dentistes du Grand Duché de Luxembourg	Opérateur méthodologique	L'AMMD participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans les territoires frontaliers avec l' Allemagne, la Belgique et la France ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
CHL - CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG	Opérateur méthodologique	Le CHL participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans les territoires frontaliers avec l' Allemagne, la Belgique et la France ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.

Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM)	Opérateur méthodologique	La CANSSM participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier de la Moselle et de la Sarre ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
SAMU CENTRE 15 DE MOSELLE CHR METZ THIONVILLE	Opérateur méthodologique	Le SAMU CHR METZ participera à l'élaboration des coopérations en matière d'aide médicale urgente dans les espaces frontaliers de la Grande Région ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Est-RESCUE Réseau des structures d'urgence de la région Grand Est	Opérateur méthodologique	EST RESCUE participera à l'élaboration des coopérations en matière d'aide médicale urgente dans les espaces frontaliers de la Grande Région ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Verband der Ersatzkassen e. V. (vdek)	Opérateur méthodologique	Le vdeK participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier de la Moselle et de la Sarre ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
AViQ - Agence pour une Vie de Qualité	Opérateur méthodologique	L'AVIQ participera tout particulièrement à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans les territoires franco-belge et belgo-luxembourgeois et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Clinique Saint-Joseph Saint-Vith	Opérateur méthodologique	L'hôpital de St Vith suivra les travaux de coopération inter hospitalières développés dans le projet COSAN ainsi que ceux en matière d'aide médicale urgente, de bonnes pratiques et plus généralement de toutes les activités du projet COSAN.
Mutualité chrétienne de la Province de Luxembourg	Opérateur méthodologique	La mutualité chrétienne de la province du luxembourg participera tout particulièrement à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier du PED élargi (Esch-Longwy-Arlon) ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS57)	Opérateur méthodologique	Le SDISS57 participera à l'élaboration des coopérations en matière d'aide médicale urgente dans les espaces frontaliers de la Grande Région ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.
Ministère des affaires sociales, de la santé, les femmes et la famille de la Sarre	Opérateur méthodologique	Le Ministère de la santé de la Sarre participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans le territoire frontalier de la Moselle et de la Sarre ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.

AOK Rheinland-Pfalz/Saarland	Opérateur méthodologique	L'AOK est un organisme très important dans la gestion de l'assurance maladie en Allemagne. Elle L'AOK de la Sarre s'est toujours fortement impliquée dans les coopérations sanitaires transfrontalière. Elle a participé au projet Interreg Sarre-Moselle LAGS, au projet SANTRANSFOR et s'implique maintenant dans le projet COSAN après avoir accepté de participer au projet COSANGR. Son apport est essentiel à la participation de l'assurance maladie allemande dans les processus conventionnel de coopération.
Ministère de la Communauté germanophone de Belgique (CG)	Opérateur méthodologique	Le Ministère de la santé de la Communauité germanophone participera à l'élaboration des coopérations inter hospitalières dans les territoires frontaliers avec l' Allemagne et le GDL ainsi qu'aux travaux d'échanges de bonnes pratiques et plus généralement à l'ensemble des travaux du projet COSAN.

3. PARTIE C DESCRIPTION DU PROJET

3.1 C1. Enjeux communs : présentation du contexte et des fondements du projet

L'accès aux soins de santé est un droit fondamental de chaque citoyen européen. Celui-ci peut être amélioré dans sa mise en œuvre au niveau qualitatif (réduction des distances d'accès, réduction des délais d'attente...) dans les régions frontalières à l'intérieur desquelles l'offre de soins hospitalières est parfois insuffisante pour répondre aux besoins de soins des patients ou dans un délai trop important.

D'une part, la Grande Région se compose de nombreux espaces frontaliers ruraux dotés d'infrastructures de soins restreintes. D'autre part, certaines structures de soins dans des espaces frontaliers urbains ne disposent pas toujours des ressources humaines et techniques pour répondre à une demande de soins spécifiques et doivent effectuer des distances importantes pour être pris en charge de manière adéquate.

Le développement de coopération transfrontalière mettant en synergie l'offre de soins et les moyens techniques adaptés peut d'une part améliorer l'accès aux soins des populations résidants dans les espaces frontaliers et d'autre part réaliser des économies d'échelle entre les systèmes de santé, grâce à la mutualisation de l'offre et l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Par ailleurs, la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé a pour impact d'apporter une réponse aux problèmes de pénuries de professionnels de santé et renforcer l'attractivité du territoire.

Enfin, il est indispensable de promouvoir et mener à cet effet des actions en vue de réduire le temps d'intervalle médical libre en matière d'aide médicale urgente pour intensifier la qualité des interventions des professionnels de santé auprès des patients en vue d'accroître les chances de survies de ceux-ci et diminuer les risques de séquelles des accidents pathologiques.

Le projet COSAN a pour objectif de répondre aux objectifs de réduction des inégalités en matière de santé et à une amélioration de la prise en charge des patients grandrégionaux par ses objectifs qui seront réalisés à travers l'élaboration d'un observatoire de la santé grandrégional car la connaissance de l'état de santé des populations fait défaut, la généralisation d'une base légale grandrégionale pour réaliser des coopérations transfrontalières, le développement de coopération sanitaire

transfrontalière type Zoast, les synergies en matière d'intervention terrestre et héliportée transfrontalière d'aide médicale urgente, l'échange de bonnes pratiques et l'intensification du rapprochement interhospitalier Arlon-Mont Saint Martin-Esch s/Alzette.

3.2 C2. Objectifs du projet en lien avec l'objectif spécifique sélectionné

Le projet COSAN est principalement axé sur la coopération transfrontalière entre les structures de soins et de prise en charge des patients résidants dans les espaces frontaliers de la Grande Région.

Dans un premier temps, le projet visera à dresser un état des lieux de l'état de santé des populations et de l'offre de soins disponibles dans les régions frontalières afin de promouvoir des projets de coopération adaptés aux espaces frontaliers concernés et d'identifier les formes de la coopération à développer et leur contenu.

L'objectif premier du projet consiste à mettre en œuvre des accords de coopération. Pour ce faire, il est indispensable de susciter la négociation et la mise en œuvre par les Etats membres des régions de la Grande Région d'une base légale permettant de développer des coopérations transfrontalières en santé.

La définition d'accords transfrontaliers de coopération sanitaire se décline en plusieurs phases :

- la négociation de projets de coopération afin d'aboutir à la mise en œuvre de conventions de coopération transfrontalière impliquant les autorités compétentes et les acteurs concernés (hôpitaux, assurance maladie...);
- la mise en place d'outils de gestion adaptés aux différents types de dispositifs conçus ;
- la constitution d'un organe de suivi et d'évaluation ;
- le développement d'une communication adaptée aux différents publics concernés (patients, professionnels de santé, ...).

Ces accords transfrontaliers de coopération porteront sur la mutualisation de l'offre entre les versants frontaliers voisins tant au niveau des services de soins hospitaliers que dans le domaine de l'aide médicale urgente, réalisant une complémentarité entre les systèmes de santé.

Ces réalisations seront accompagnées de démarches de rencontres et d'échanges d'information et de bonnes pratiques entre professionnels de santé mais également entre acteurs gestionnaires et planificateurs des systèmes de santé et d'accès aux soins concernés.

Un focus sera porté sur le rapprochement interhospitalier de structures de soins s'adressant à une population desservie par une offre de soins limitée.

Tous les travaux feront l'objet d'une communication attentive et spécifique aux publics cibles concernés que sont les patients, les professionnels de santé, les gestionnaires des systèmes de santé et les autres intervenants de ces dispositifs de coopération transfrontalière.

Par ces réalisations, le projet COSAN aura un impact positif sur l'inclusion sociale à travers la réduction des inégalités en matière d'accès aux soins des populations rurales vivant dans les espaces frontaliers.

Il poursuit avant tout l'objectif d'améliorer les conditions d'existence des populations frontalières de la Grande Région tout

particulièrement en renforçant l'offre concertée en matière de soins par une meilleure accessibilité aux soins de proximité, ce qui permettra une élévation de la qualité des soins et une plus grande efficacité des services de santé.

Il aura incontestablement un impact sur l'attractivité des territoires frontaliers pour les professionnels de santé et répondra ainsi à l'objectif de réduire les difficultés d'accès aux soins par la pénurie de professionnels de santé exerçant dans les espaces frontaliers ruraux.

Il répondra enfin à l'objectif d'intensifier la connaissance et les services de santé dans la Grande Région et à celui de créer des coopérations et des synergies entre ces services par une mutualisation de l'offre hospitalière sur les versants frontaliers.

3.3 C3. Description générale synthétique du projet et présentation de la plus-value transfrontalière du projet

Pour atteindre les objectifs d'améliorer l'accès aux soins des populations résidents dans les espaces frontaliers de la Grande Région, compte tenu des problèmes de démographie médicale, d'une offre de soins hospitalière restreinte, d'une insuffisance en équipements et de services hospitaliers limités, il est indispensable en cette période de réduction des dépenses publiques de créer une mutualisation des ressources entre les versants frontaliers, de créer des synergies interhospitalières, de développer des partenariats médicaux et d'autoriser les patients à se faire soigner sans obstacle administratif ni financier de part et des d'autres de la frontière. De la sorte les systèmes de santé pourront apporter une réponse qualitative et de proximité aux besoins de soins des patients vivant dans les espaces frontaliers la plupart du temps ruraux au sein de la Grande Région.

Le projet COSAN poursuit ces ambitions. Pour ce faire, il est essentiellement centré sur la coopération transfrontalière entre les différents niveaux de pouvoir concernés par la thématique de l'accès aux prestations de santé hospitalières ainsi qu'entre tous les acteurs amenés à intervenir pour déployer traduire les objectifs du projet en réalisations concrètes et opérationnelles pour le patient, le professionnel de santé, le technicien de l'assurance maladie...

Il est essentiellement axé sur les problématiques que rencontrent les populations des espaces frontaliers de la Grande Région. Dans les territoires frontaliers, les autorités compétentes en matière de définition et de financement de l'offre hospitalière et d'aide médicale urgente n'envisagent nullement de déployer des moyens, dont ils ne disposent d'ailleurs pas, pour renforcer les capacités de ces territoires en matière de prestation de santé de qualité et de proximité. C'est par la voie de la coopération transfrontalière entre les différents versants qu'une réponse adaptée pourra être apportée aux problèmes d'accessibilité aux soins dans les régions frontalières. En effet, en créant des synergies entre l'offre de soins hospitalière frontalière dans les différents espaces concernés de la Grande Région on pourra mieux répondre aux besoins de soins de proximité des patients y résidant.

Pour atteindre ces objectifs, le projet COSAN:

- élaborera une démarche de création d'un observatoire de la santé grandrégional pour décrire l'état de santé des populations de la Grande Région et mesurer les besoins de coopération ;
- développera une base légale permettant d'élaborer des conventions de coopération transfrontalière entre les Etats membres de la Grande Région ;
- mettra tout en oeuvre pour construire des coopérations transfrontalières de type Zoast entre les différents espaces frontaliers sous la forme de conventions ;
- favorisera l'émergence de synergie entre les véhicules terrestres d'une part, et , héliportés d'autre part, dans le cadre de l'aide médicale urgente, pour réduire l'intervalle médical libre, en vue d'améliorer les chances de survie des patients grandrégionaux

pris en charge dans ce domaine et de réduire les séquelles d'accidents pathologiques ;

- promouvra par des actions concrètes, l'échange de bonnes pratiques dans le domaine médical et paramédical ;
- intensifiera le rapprochement interhospitalier entre les établissements d'Arlon-Mont Saint Martin-Esch s/Alsette.
- développera des outils et des actions de communication en rapport avec l'accès aux soins transfrontaliers et les réalisations du projet.

3.4 C4. Lien des résultats du projet avec l'indicateur de résultat du programme

Dans les territoires qui composent la Grande Région, on constate un accès inégal de la population aux infrastructures et services sanitaires. En premier lieu dans les régions rurales et forestières, les populations qui y résident ne disposent pas d'une offre de soins hospitalière de proximité d'un certain niveau de soins. Les patients de ces espaces frontaliers doivent souvent effectuer de longue distance-temps pour recevoir les soins dont ils ont besoin, car les établissements de soins à même de les soigner sont généralement localisés dans de grands centres urbains. Ils pourraient, dans certains lieux frontaliers, bénéficier de soins adaptés à leur état de santé à proximité de leur lieu de vie en traversant la frontière. Mais les règles en vigueur dans les systèmes de santé et de sécurité sociale qui financent les prestations de santé sont régies dans l'UE par le principe de territorialité de la prestation compte tenu de la compétence réservée aux Etats membres d'organiser et de gérer leur système de santé. Dès lors les Etats membres même s'ils en ont le pouvoir autorisent très rarement pour des motifs exceptionnels un patient de leur territoire à se soigner dans un établissement hospitalier d'un autre Etat. De plus, cette possibilité qu'on les Etats d'autoriser leurs ressortissants à se soigner sur l'autre versant frontalier est une information qui n'est guère diffusée. Cette rétention de l'information des citoyens des espaces frontaliers par les autorités nationales et/ou régionales, soutenues aujourd'hui par des arguments à caractère économique exprimées à travers les restrictions budgétaires dans le champ sanitaire et social empêche les patients des zones frontalières à bénéficier de soins hospitaliers de proximité en traversant la frontière voisine.

Si les inégalités en matière d'accès aux soins dans l'ensemble de la Grande Région touchent tout particulièrement les populations des espaces frontaliers compte tenu de la faible implantation de l'offre de soins hospitalières dans les régions rurales et forestières et du manque d'information sur les dérogations à accorder à l'application du principe de territorialité de la prestation, elle s'accentue encore dans les espaces frontaliers par de fortes pénuries de professionnels de santé médicaux et paramédicaux. Ceux-ci s'installent préférentiellement dans les centre urbains à proximité des structures de soins hospitalières. Ils souhaitent bénéficier des services et des infrastructures et équipements qu'offre une ville pour eux-mêmes, leur famille et leur activité professionnelle. La pénurie de professionnels de santé dans les espaces frontaliers de la Grande Région discriminent une fois encore les populations des espaces frontaliers de la Grande Région qui sont contraints d'effectuer parfois de longs déplacements pour se soigner. Une fois encore le recours aux soins frontaliers ne leur étant pas accessible, ils ne peuvent s'adresser au professionnel de santé exerçant à proximité de leur résidence sur l'autre versant frontalier.

Le projet COSAN a pour objectif premier d'améliorer l'accès aux soins des patients résidant dans les zones frontalières de la Grande Région, de réduire de ce fait les inégalités de santé et d'aider la population à participer activement à la société et, notamment à reprendre une activité sur le marché du travail.

De plus, le projet COSAN vise à renforcer l'offre de soins à prendre en charge les patients par l'échange de bonnes pratiques(connaissances des institutions de soins, des procédures de prise en charge, des programmes de soins, des techniques

d'intervention...), mais surtout la mutualisation de l'offre entre les versants frontaliers pour rendre attractif aux professionnels de santé les territoires frontaliers et leur permettre d'exercer une activité professionnelle complète et en partenariat avec d'autres professionnels de santé afin de ne pas travailler isolé et sans soutien professionnel.

Par ailleurs, le projet COSAN vise a offrir un accès aux soins transfrontaliers dans des conditions de prise en charge administrative et financière comparable à celles pratiquées sur le versant de résidence du patient. De ce fait, le projet met en relation les autorités administratives et de gestion des systèmes de santé de la Grande Région et des organismes de financement de la prestation de santé. De la sorte, tous les acteurs planificateurs et financiers des politiques de santé de la Grande Région apprennent à se connaître, à échanger et à travailler ensemble pour assurer aux patients une prise en charge administrative et financière de la prestation de santé sans frein, barrière frontalière ou obstacle réglementaire quelconque.

En tous points le projet COSAN à travers ses différents actions que sont l'observation de l'état de santé dans la Grande Région à travers l'élaboration d'un observatoire de la santé, le développement de coopération transfrontalière interhospitalière Zoast, le développement de l'aide médicale urgente terrestre et héliportée, l'échange de bonnes pratiques et l'intensification du rapprochement hospitalier Arlon-Mont Saint Martin-Esch s/Alzette rejoint les objectifs du programme opérationnel Interreg V Grande Région définis pour l'axe 3 objectif 6. Il vise dès lors à atteindre par ses réalisations les indicateurs de résultat défini à ce niveau.

Toutes les actions développées dans le projet COSAN (coopération transfrontalière, aide médicale urgente, PED, observatoire...) ont pour finalité de rencontrer l'objectif spécifique 6 de l'axe 3 du programme Interreg V GR. Ces actions visent à améliorer les conditions de vie des habitants de la GR en renforçant par des coopérations transfrontalières sanitaires et d'aide médicale urgente l'offre de soins et en permettant un meilleur accès aux soins. La création de plusieurs territoires de santé transfrontalier ont pour vocation de mettre en œuvre ces objectifs. Nous escomptons en développer quatre.

3.5 C5. Groupes cibles

Prioritairement le projet s'adresse aux patients résidants dans les espaces frontaliers de la Grande Région ainsi qu'à toutes les personnes qui ont besoin d'une prise en charge transfrontalière de leur situation d'urgence vitale.

Il vise à améliorer leur accès aux soins et à réduire le temps d'intervalle médicale libre en cas de prise en charge par les dispositifs d'aide médicale urgente.

Toutes les actions du projet sont destinées à la population de la Grande Région afin d'améliorer l'état de santé et réduire les coûts sociaux par un accès aux soins transfrontaliers dénué de tout obstacle administratif et financier.

De plus, le projet concerne les acteurs de la santé transfrontalières, à savoir : les organismes de planification et de financement des systèmes de santé, les établissements de soins, les professionnels de santé médicaux et paramédicaux ainsi que les chercheurs dans le domaine de l'évaluation de l'état de santé des populations.

3.6 C6. Pérennité des réalisations et résultats du projet

Les principaux objectifs du projet COSAN sont de créer un observatoire de la santé, développer des coopérations sanitaires et d'aide médicale urgente transfrontalière, favoriser et intensifier l'échange de bonnes pratiques, assurer une coopération renforcée entre Arlon-Mont Saint Martin-Esch s/Alzette.

Dans ces différents domaines le projet COSAN ambitionne de créer des dispositifs qui auront une très longue espérance de vie, voire qui seront irréversibles.

Tout d'abord, il convient de rappeler que la Grande Région souffre d'une carence totale de données de santé et sur l'état de santé des populations. Le partenariat du projet constate cela depuis plusieurs années. A diverses reprises le constat a été rapporté par l'un ou l'autre de ses composantes devant les plus hautes instances de la Grande Région (Sommet, CESGR, Institut...) mais aucun changement n'est intervenu. Le partenariat du projet a dès lors pris l'initiative de créer un observatoire. Celui-ci, s'il a pour vocation d'exister bien au-delà du projet COSAN, il a pour ambition de s'étendre et de s'élargir à des partenaires qui permettront d'assurer sa pérennité. La participation des différents ministères de la santé des entités qui composent la Grande Région est une garantie de cette volonté et de cette détermination.

En ce qui concerne les coopérations sanitaires et d'aide médicale urgente, elles ont toujours été par le passé et le seront à l'avenir déclinées sur des base légale (traités -accord cadre- entre les Etats qui sont contigus dans la Grande Région), dans des conventions signées par les autorités compétentes ayant autorité pour valider ces dispositifs. De la sorte, les actions spécifiques à la coopération sanitaire et à l'aide médicale urgente seront incontestablement pérennisées dans des textes coulés dans le marbre.

L'échange de bonnes pratiques est une démarche qui doit déboucher sur des réalisations qui feront naître le constat auprès des professionnels de santé concernés (médicaux et paramédicaux) que ces initiatives doivent être prolongées dans des manifestations qui seront pilotées et organisées par des structures de soins hospitalières concernées par la coopération transfrontalière pour intensifier celles-ci et créer davantage de synergie entre les acteurs de la santé.

Le rapprochement entre les structures de soins hospitalières Arlon-Mont Saint Martin-Esch s/Alzette est dans le contexte des politiques de santé la seule réponse adaptée à la démographie de ces territoires, à la limité de l'offre de soins, aux problèmes de recrutement de professionnels de santé etc. Il est vitale pour ce territoire de réussir cette articulation interhospitalière et les synergies entre différents services de ces établissements de soins. Le projet COSAN permettra de la mener à bien. Dès lors qu'elle sera mise en œuvre, elle permettra d'apporter une réponse adaptée aux besoins de soins des patients et aux différentes contraintes du territoire. Par voie de conséquence, elle ne pourra être que soutenue, renforcée et encouragée par les ministères compétents et toutes les autorités en charge des politiques de santé de ces territoires. La pérennité de cette action est de ce fait garantie.

Toutes les actions du projet COSAN sont portées et encouragées par les autorités compétentes qui organisent et gèrent les politiques de santé. Elles seront déclinées dans des dispositifs qui garantissent leur pérennité comme elles l'ont toujours été antérieurement dans les projets de coopération qui ont été déclinés pour, in fine, améliorer l'accès aux soins des patients résidents dans les espaces frontaliers.

3.7 C7. Caractère innovant du projet et synergies et complémentarités avec d'autres projets

Le projet COSAN s'inscrit dans une démarche de renforcement de l'intégration européenne à travers le développement d'actions s'insérant dans la politique interrégionale européenne promue notamment par les programmes Interreg.

COSAN s'articule à d'autres projets de développement de la coopération sanitaire mis en œuvre dans le cadre des programmes Interreg France-Wallonnie-Vlaanderen, Wallonie-Lorraine-Luxembourg puis Grande Région (Santransfor) en vue d'améliorer l'accès aux soins des populations vivant dans les espaces frontaliers de la Grande Région et renforcer, de ce fait, la visibilité de l'impact positif de l'Union européenne et de ses objectifs dont celui de créer un marché intérieur sans obstacle physique et technique pour le citoyen.

Le projet COSAN permettra de rapprocher l'offre de soins du citoyen vivant dans les espaces ruraux et forestiers pour lui permettre un accès transfrontaliers sans difficulté administrative ni financière et réduire le temps d'intervalle médicale libre en créant des synergies entre les bases de véhicules terrestres et héliportés dans la Grande Région.

Pour ce faire, COSAN s'appuie sur la méthodologie développée dans d'autres projets Interreg qui ont fait l'objet d'une reconnaissance, grâce aux résultats enregistrés, par diverses entités régionales et la Commission européenne (DG Sanco et DG Régio).

Par rapport à d'autres projets Interreg qui ont permis de lancer des coopérations dans certaines zones frontalières (COSANTE, SANTRANSFOR), COSAN innove dans la mesure où les actions qui seront développées concerne TOUS LES ESPACES FRONTALIERS de la Grande Région et dépasse la démarche d'expérimentation POUR INSTITUTIONNALISER LA COOPERATION SANITAIRE au sein de la Grande Région . Il poursuit, à cet effet, les objectifs suivants avec un PARTENARIAT SOLIDE ET ADAPTÉ aux réalisations projetées :

- Jeter les bases d'un observatoire de la santé transfrontalier au départ d'indicateurs comparables de l'état de santé de la population résidente dans l'ensemble de la Grande Région. Un tableau de bord de la santé en Grande Région fait aujourd'hui cruellement défaut.
- Doter l'ensemble de la Grande Région d'une base légale entre les différents Etats membres de l'UE qui la composent pour développer des projets, des actions et mettre en œuvre des réalisations de coopération sanitaire transfrontalière entre les différents versants frontaliers par les acteurs concernés des différents systèmes de santé de chaque Région constitutive de la Grande Région.
- Développer des actions de collaboration et de synergie entre les différents vecteurs (terrestres et héliportés) de prise en charge des patients en matière d'aide médicale urgente afin de réduire le temps d'intervalle médicale libre.
- D'élaborer des coopérations sanitaires transfrontalières dans l'ensemble des espaces frontaliers de la Grande Région au départ de la méthodologie des Zaost.
- Mettre sur pied un outil de gestion de la prise en charge des soins à l'étranger avec la collaboration de l'ensemble des organismes d'assurance maladie des différentes régions de la Grande Région au départ de la méthodologie Zaost.
- D'organiser des rencontres transfrontalières d'échange de bonnes pratiques dans l'ensemble de la Grande Région dans des domaines des pratiques médicale et paramédicale pointues.
- Mettre en œuvre de manière concrète la coopération entre les hôpitaux frontaliers d'Arlon-Mont Saint Martin-Esch s/Alzette pour accompagner efficacement la mobilité transfrontalière des patients en termes de communication et de prise en charge.

Le projet COSAN est particulièrement innovant parce ce que, pour la première fois dans l'UE, un projet propose de doter,

d'accords de coopération (accord-cadre), dans le domaine sanitaire, quatre pays (ceux qui constituent la Grande Région) pour permettre dans leurs espaces frontaliers respectifs de mettre en œuvre des coopérations territoriales.

C'est aussi la première fois dans l'UE que l'on veut développer une réelle coopération d'aide médicale urgente dans l'ensemble d'une eurorégion.

De plus, la création d'un observatoire de la santé eurégionale est une initiative innovante.

Enfin créer une coopération interhospitalière entre trois espaces frontaliers est également une innovation dans la Grande Région.

3.8 C8. Capitalisation des connaissances disponibles

Le projet COSAN s'inscrit dans une démarche impulsée depuis de nombreuses années. Celle-ci repose sur la création du marché intérieur, la politique interrégionale, les acquis des projets Interreg dans les différents espaces frontaliers de l'UE en matière de coopération sanitaire.

Il s'appuie, en particulier, sur la méthodologie et les travaux qui ont conduit aux succès du maillage de l'offre de soins hospitalière entre la France et la Belgique et qui est soutenue par la Commission européenne et plus particulièrement la DG Sanco et la DG Régio.

Il s'articule aux résultats engrangés lors des projets Interreg III et IV Wallonie Lorraine Luxembourg et Grande Région qui ont permis de construire un large partenariat composé des acteurs essentiels en matière de coopération sanitaire et d'aide médicale urgente. Ceux-ci disposent de toutes les compétences accumulées dans le domaine de la santé, de l'accès aux soins et des coopérations transfrontalières. Ils sont déterminés à apporter une réponse structurée et efficace dans la Grande Région aux problèmes d'accès aux soins de proximité dans les zones frontalières et à la réduction de l'intervalle médicale libre pour sauver des vies et réduire les séquelles d'accidents ou de pathologies sur base de tous les acquis existants et de toutes les expériences développées en ces domaines.

3.9 C9. Stratégies et politiques européennes, nationales et régionales

La finalisation du projet s'inscrit dans la démarche d'intégration lancée par les pères fondateurs de l'Union européenne et tout particulièrement dans celle définie par le Marché Intérieur qui a pour objectif de supprimer les barrières internes physiques et techniques au sein de l'UE.

Le projet s'appuie sur l'importante jurisprudence de la Cour de Justice qui par les arrêts Kholl et Decker de 1998, Geraerts Smits-Peerbooms (2002), Van Braekel (2002), Müller-Fauré - Van Riet (2004) et Watts (2006) prononce l'application du principe de libre prestation de services dans le domaine de la santé et affirme que l'autorisation médicale préalable nécessaire au remboursement des soins dispensés dans un autre Etat membre est une entrave à la libre prestation de service mais qu'elle est justifiée pour les soins hospitaliers.

Le projet est renforcé dans ses objectifs par la directive 2011/24 sur l'application des droits des patients en matière de soins de santé transfrontaliers qui énonce dans article 10§ 3 que "La Commission encourage les États membres, en particulier les États

limitrophes, à conclure des accords entre eux. La Commission encourage également les États membres à coopérer en matière de prestation de soins de santé transfrontaliers dans les régions frontalières.

Le projet COSAN reprend dans ces actions les invitations de la Commission à l'égard des Etats membres en matière de coopération dans le domaine des soins de santé et tout particulièrement dans les espaces frontaliers.

Ces objectifs sont repris dans les textes législatifs des Etats qui ont dû transposer la directive 2011/24 ainsi que dans les gouvernements régionaux en charge des politiques de santé dans leur compétence.

En tout point, à travers ses différentes actions, le projet Cosan s'inscrit dans les objectifs du Traité de Lisbonne (art 168§2), la jurisprudence de la CJUE, la directive 2011/24, les intentions de la Commission (DG Sanco), la politique des Etats et des Etats régionaux.

3.10 C10. Principes horizontaux

	Type de contribution	Description de la contribution
Principes horizontaux		
Développement durable	neutre	Sans objet
Egalité des chances et non-discrimination	positive	Le projet COSAN vise à réduire les inégalités de santé par une améliorer de l'accès aux soins de qualité de proximité dans les espaces frontaliers généralement ruraux et forestiers au sein de la Grande Région. Il cherche à améliorer les chances de survie et de réduction des séquelles d'accidents et de pathologies par une réduction de l'intervalle médicale libre en matière d'aide médicale urgente. Il a pour vocation de contribuer au renforcement de l'inclusion sociale et de l'intégration européenne.
Egalité entre les hommes et les femmes	neutre	Sans objet

3.11 C11. Double financement

Le projet COSAN ne fait l'objet d'aucune autre demande de cofinancement FEDER que celle introduite dans le cadre du programme Interreg V Grande Région.Les cofinancements sollicités dans le cadre du projet serviront exclusivement à la réalisation des objectifs du projet COSAN

Il n'y a en conséquence aucun double financement se rapportant au projet COSAN.

4. PARTIE D BUDGET ESTIMATIF DU PROJET

4.1 D1 : Récapitulatif du budget du projet

FEDER		Autres Financements	Total projet
FEDER	Total cofinancement		
758 152,71 €	505 435,14 €	0,00€	1 263 587,85 €

4.2 Méthode pour le calcul des frais de personnel (Merci de sélectionner la méthode correspondante)

	Méthode de calcul	Commentaire
OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"	Coûts simplifiés	
ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE	Coûts simplifiés	
OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE GRAND-EST	Coûts simplifiés	
GECT Eurodistrict SaarMoselle	Coûts simplifiés	
VIVALIA	Coûts simplifiés	
SHG-Kliniken Völklingen	Coûts simplifiés	
CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL UNISANTE + (HOPITAL MARIE MADELEINE)		
MUTUALITE SOCIALISTE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG	Coûts simplifiés	
CENTRE HOSPITALIER HOTEL DIEU SOS ALPHA SANTE	Coûts simplifiés	
AGENCE REGIONALE DE SANTE DU GRAND EST		
Centre Hospitalier Emile Mayrisch		
Fondation Emile Mayrisch	Coûts simplifiés	
KLINIKUM SAARBRÜCKEN		
AMSAV		
Ministère des Affaires Sociales, du Travail, de la Santé, de la Démographie de la Rhénanie-Palatinat		
CAISSE PRIMAIRE DE LA MOSELLE	Coûts simplifiés	
Mutualité Libérale du Luxembourg (OA 418)		
CAISSE PRIMAIRE DE LA MEUSE		
Centre Hospitalier de Sarreguemines		
Federation Des Hopitaux Luxembourgeois		
CAISSE PRIMAIRE DE LA MEURTHE ET MOSELLE		

Munalux Mutualité Neutre	
Hôpitaux Robert Schuman	
Ministère de la Santé/Gesundheitsministerium	
AMMD Association des Médecins et Médecins-Dentistes du Grand Duché de Luxembourg	
CHL - CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG	
Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM)	
SAMU CENTRE 15 DE MOSELLE CHR METZ THIONVILLE	
Est-RESCUE Réseau des structures d'urgence de la région Grand Est	
Verband der Ersatzkassen e. V. (vdek)	
AViQ - Agence pour une Vie de Qualité	
Clinique Saint-Joseph Saint-Vith	
Mutualité chrétienne de la Province de Luxembourg	
Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS57)	
Ministère des affaires sociales, de la santé, les femmes et la famille de la Sarre	
AOK Rheinland-Pfalz/Saarland	
Ministère de la Communauté germanophone de Belgique (CG)	

4.3 D2 : Budget par opérateur et par catégorie de dépenses

OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Frais de personnel						
Coordinateur (50%)	8 268,75 €	16 537,50 €	16 537,50 €	16 537,50 €	8 268,75 €	66 150,00 €
Gestionnaire administratif et financier (20%)	3 543,75 €	7 087,50 €	7 087,50 €	7 087,50 €	3 543,75 €	28 350,00 €
Total Frais de personnel	11 812,50 €	23 625,00 €	23 625,00 €	23 625,00 €	11 812,50 €	94 500,00 €
Frais de déplacement et d'hébergemen						
Frais de déplacement	5 406,25 €	10 812,50 €	10 812,50 €	10 812,50 €	5 406,25 €	43 250,00 €
Frais d'hebergement	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00€	4 000,00 €

Total Frais de déplacement et d'hébergement	5 906,25 €	11 812,50 €	11 812,50 €	11 812,50 €	5 906,25 €	47 250,00 €
Frais liés au recours à des compétences	ot à des services extern	noc .				
Frais lies au recours à des competences o	et a des sei vices exteri	ies				
Interprétariat	1 181,50 €	2 362,50 €	2 362,50 €	2 362,50 €	1 181,00 €	9 450,00 €
Traduction	1 181,50 €	2 362,50 €	2 362,50 €	2 362,50 €	1 181,00 €	9 450,00 €
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	2 363,00 €	4 725,00 €	4 725,00 €	4 725,00 €	2 362,00 €	18 900,00 €
Frais de bureau et frais administratifs Forfait 15%	1 771,88 €	3 543,75 €	3 543,75 €	3 543,75 €	1 771,87 €	14 175,00 €
Fortalt 15 %	1 //1,00 €	3 343,73 €	3 343,73 €	3 343,73 €	1 //1,8/ €	14 175,00 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	1 771,88 €	3 543,75 €	3 543,75 €	3 543,75 €	1 771,87 €	14 175,00 €
Total	21 853,63 €	43 706,25 €	43 706,25 €	43 706,25 €	21 852,62 €	174 825,00 €
Financement éligible du partenaire (FEDER+Cofinancements nationaux FR-DE)						174 825,00 €

SHG-Kliniken Völklingen

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Frais de personnel						
Chargé de coopération transfrontalière (20 %)	7 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	39 000,00 €
Total Frais de personnel	7 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €	39 000,00 €
Frais liés au recours à des compétenc	es et à des services exte	ernes				
Interprétariat	1 925,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	5 925,00 €
Traduction	1 925,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00€	5 925,00 €
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	3 850,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	11 850,00 €
Frais de bureau et frais administratif	fs		'		,	
Forfait 15%	1 050,00 €	1 950,00 €	1 950,00 €	900,00 €	0,00 €	5 850,00 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	1 050,00 €	1 950,00 €	1 950,00 €	900,00 €	0,00 €	5 850,00 €
Total	11 900,00 €	18 950,00 €	18 950,00 €	6 900,00 €	0,00 €	56 700,00 €
Financement éligible du partenaire (FEDER+Cofinancements nationaux FR-DE)						56 700,00 €

OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE GRAND-EST

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Frais de personnel		<u>_</u>				
Chargé d'étude (25%)	5 141,25 €	10 284,50 €	10 283,50 €	10 283,50 €	5 141,25 €	41 134,00 €
Directeur d'études (10%)	4 450,00 €	8 900,00 €	8 900,00 €	8 900,00 €	4 450,00 €	35 600,00 €
Total Frais de personnel	9 591,25 €	19 184,50 €	19 183,50 €	19 183,50 €	9 591,25 €	76 734,00 €
Frais de déplacement et d'hébergement	t .					
Frais de déplacement	118,25 €	236,25 €	236,25 €	236,25 €	118,00 €	945,00 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	118,25 €	236,25 €	236,25 €	236,25 €	118,00 €	945,00 €
Dépenses d'équipement						
Matériel informatique . Taux d'affection 100%. PC+Clé USB Sécurisée Durée amortissement 5 ans	1 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 800,00 €
Application de calcul de données . Taux effectation 10%	471,60 €	471,60 €	471,60 €	471,60 €	471,60 €	2 358,00 €
Total Dépenses d'équipement	2 271,60 €	471,60 €	471,60 €	471,60 €	471,60 €	4 158,00 €
Frais de bureau et frais administratifs						
Forfait 15%	1 438,69 €	2 877,68 €	2 877,52 €	2 877,52 €	1 438,69 €	11 510,10 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	1 438,69 €	2 877,68 €	2 877,52 €	2 877,52 €	1 438,69 €	11 510,10 €
Total	13 419,79 €	22 770,03 €	22 768,87 €	22 768,87 €	11 619,54 €	93 347,10 €
Financement éligible du partenaire (FEDER+Cofinancements nationaux FR-DE)						93 347,10 €

GECT Eurodistrict SaarMoselle

2018	2019	2020	2021	2022	Total
I					
0,00 €	8 820,00 €	8 820,00 €	8 820,00 €	0,00 €	26 460,00 €
0,00 €	8 820,00 €	8 820,00 €	8 820,00 €	0,00 €	26 460,00 €
nt					
94,50 €	189,00 €	189,00 €	189,00 €	94,50 €	756,00 €
94,50 €	189,00 €	189,00 €	189,00 €	94,50 €	756,00 €
es et à des services exter	nes		'	1	
1 594,50 €	3 189,50 €	3 189,50 €	3 189,50 €	1 594,50 €	12 757,50 €
1 594,50 €	3 189,50 €	3 189,50 €	3 189,50 €	1 594,50 €	12 757,50 €
3 189,00 €	6 379,00 €	6 379,00 €	6 379,00 €	3 189,00 €	25 515,00 €
fs	I		<u> </u>		
0,00 €	1 323,00 €	1 323,00 €	1 323,00 €	0,00 €	3 969,00 €
0,00 €	1 323,00 €	1 323,00 €	1 323,00 €	0,00 €	3 969,00 €
3 283,50 €	16 711,00 €	16 711,00 €	16 711,00 €	3 283,50 €	56 700,00 €
					56 700,00 €
	0,00 € 0,00 € 0,00 € 94,50 € 94,50 € 1 594,50 € 1 594,50 € 3 189,00 € 0,00 €	0,00 € 8 820,00 € 0,00 € 8 820,00 € 189,00 € 189,00 € 1 594,50 € 3 189,50 € 1 594,50 € 3 189,50 € 1 594,50 € 1 323,00 € 0,00 € 1 323,00 €	$0,00 \in 8820,00 \in 8820,00 \in 8820,00 \in$ $0,00 \in 8820,00 \in 8820,00 \in$ $94,50 \in 189,00 \in 189,00 \in$ $189,00 \in 189,00 \in$ $1594,50 \in 3189,50 \in 3189,50 \in$ $1594,50 \in 3189,50 \in$ $3189,00 \in 6379,00 \in$ $6379,00 \in$ $1323,00 \in 1323,00 \in$ $1323,00 \in$	0,00 ∈	0,00 € 8 820,00 € 8 820,00 € 8 820,00 € 0,00 € 189,00 € 189,00 € 189,00 € 189,00 € 189,00 € 94,50 € 189,00 € 189,00 € 189,00 € 189,00 € 189,00 € 94,50 € 1594,50 € 3 189,50 € 3 189,50 € 3 189,50 € 1 594,50 € 3 189,00 € 6 379,00 € 6 379,00 € 6 379,00 € 3 189,00 € 1 323,00 € 1 323,00 € 1 323,00 € 1 323,00 € 0,00 € 0,00 € 1 323,00 € 1 323,00 € 1 323,00 € 0,00 €

CENTRE HOSPITALIER HOTEL DIEU SOS ALPHA SANTE

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Frais de personnel	I					
Infirmier (40%)	10 041,00 €	20 081,25 €	20 081,25 €	20 081,25 €	10 040,25 €	80 325,00 €
Total Frais de personnel	10 041,00 €	20 081,25 €	20 081,25 €	20 081,25 €	10 040,25 €	80 325,00 €
			·			
Frais de déplacement et d'hébergeme						
Frais de déplacement	590,75 €	1 181,25 €	1 181,25 €	1 181,25 €	590,50 €	4 725,00 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	590,75 €	1 181,25 €	1 181,25 €	1 181,25 €	590,50 €	4 725,00 €
Frais liés au recours à des compétenc	res et à des services exter	nes				
					.=	
Interprétariat	472,50 €	945,00 €	945,00 €	945,00 €	472,50 €	3 780,00 €
Traduction	472,50 €	945,00 €	945,00 €	945,00 €	472,50 €	3 780,00 €
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	945,00 €	1 890,00 €	1 890,00 €	1 890,00 €	945,00 €	7 560,00 €
Frais de bureau et frais administrati	fs					
Forfait 15%	1 506,15 €	3 012,19 €	3 012,19 €	3 012,19 €	1 506,03 €	12 048,75 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	1 506,15 €	3 012,19 €	3 012,19 €	3 012,19 €	1 506,03 €	12 048,75 €
Total	13 082,90 €	26 164,69 €	26 164,69 €	26 164,69 €	13 081,78 €	104 658,75 €
Financement éligible du partenaire (FEDER+Cofinancements nationaux FR-DE)		, in the second		,		104 658,75 €

CAISSE PRIMAIRE DE LA MOSELLE

2018	2019	2020	2021	2022	Total
5 433,75 €	10 867,50 €	10 867,50 €	10 867,50 €	5 433,75 €	43 470,00 €
5 433,75 €	10 867,50 €	10 867,50 €	10 867,50 €	5 433,75 €	43 470,00 €
ent					
283,50 €	567,00 €	567,00€	567,00 €	283,50 €	2 268,00 €
283,50 €	567,00 €	567,00 €	567,00 €	283,50 €	2 268,00 €
its					
815,07 €	1 630,12 €	1 630,12 €	1 630,12 €	815,07 €	6 520,50 €
815,07 €	1 630,12 €	1 630,12 €	1 630,12 €	815,07 €	6 520,50 €
6 532,32 €	13 064,62 €	13 064,62 €	13 064,62 €	6 532,32 €	52 258,50 €
					52 258,50 €
	5 433,75 € 5 433,75 € 5 433,75 € 283,50 € 283,50 € 815,07 €	5 433,75 € 10 867,50 € 5 433,75 € 10 867,50 € 283,50 € 567,00 € 283,50 € 567,00 € 1 630,12 € 815,07 € 1 630,12 €	5 433,75 € 10 867,50 € 10 867,50 € 5 433,75 € 10 867,50 € 10 867,50 € 283,50 € 567,00 € 567,00 € 283,50 € 1630,12 € 1630,12 € 815,07 € 1630,12 € 1630,12 €	$ \begin{array}{c cccccccccccccccccccccccccccccccc$	

Fondation Emile Mayrisch

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Frais de personnel	l l					
Médecin chargé de projet (20%)	21 262,50 €	42 525,00 €	42 525,00 €	42 525,00 €	21 262,50 €	170 100,00 €
Total Frais de personnel	21 262,50 €	42 525,00 €	42 525,00 €	42 525,00 €	21 262,50 €	170 100,00 €
				•	•	
Frais de déplacement et d'hébergem	ent					
Frais de déplacement	590,75 €	1 181,25 €	1 181,25 €	1 181,25 €	590,50 €	4 725,00 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	590,75 €	1 181,25 €	1 181,25 €	1 181,25 €	590,50 €	4 725,00 €
Frais liés au recours à des compéten	ces et à des services exte	rnes				
Interprétariat	2 953,13 €	5 906,25 €	5 906,25 €	5 906,25 €	2 953,12 €	23 625,00 €
Traduction	2 953,13 €	5 906,25 €	5 906,25 €	5 906,25 €	2 953,12 €	23 625,00 €
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	5 906,26 €	11 812,50 €	11 812,50 €	11 812,50 €	5 906,24 €	47 250,00 €
Frais de bureau et frais administrat	ifs	·				
Forfait 15%	3 189,37 €	6 378,75 €	6 378,75 €	6 378,75 €	3 189,38 €	25 515,00 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	3 189,37 €	6 378,75 €	6 378,75 €	6 378,75 €	3 189,38 €	25 515,00 €
Total	30 948,88 €	61 897,50 €	61 897,50 €	61 897,50 €	30 948,62 €	247 590,00 €
Financement éligible du partenaire (FEDER+Cofinancements nationaux FR-DE)						247 590,00 €

ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Frais de personnel						
Chargé de projet (50%)	5 906,25 €	11 812,50 €	11 812,50 €	11 812,50 €	5 906,25 €	47 250,00 €
Informaticien (30%)	5 906,25 €	11 812,50 €	11 812,50 €	11 812,50 €	5 906,25 €	47 250,00 €
Total Frais de personnel	11 812,50 €	23 625,00 €	23 625,00 €	23 625,00 €	11 812,50 €	94 500,00 €
Frais de déplacement et d'hébergeme	ent					
Frais de déplacement	2 453,50 €	4 906,00 €	4 906,00 €	4 906,00 €	2 453,50 €	19 625,00 €
Frais d'hebergement	500,00€	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	500,00€	4 000,00 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	2 953,50 €	5 906,00 €	5 906,00 €	5 906,00 €	2 953,50 €	23 625,00 €
Frais liés au recours à des compétenc	ces et à des services ext	ernes				
Interprétariat	2 362,50 €	4 725,00 €	4 725,00 €	4 725,00 €	2 362,50 €	18 900,00 €
Traduction	2 362,50 €	4 725,00 €	4 725,00 €	4 725,00 €	2 362,50 €	18 900,00 €
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	4 725,00 €	9 450,00 €	9 450,00 €	9 450,00 €	4 725,00 €	37 800,00 €
Frais de bureau et frais administrati	fs					
Forfait 15%	1 771,87 €	3 543,75 €	3 543,75 €	3 543,75 €	1 771,88 €	14 175,00 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	1 771,87 €	3 543,75 €	3 543,75 €	3 543,75 €	1 771,88 €	14 175,00 €
Total	21 262,87 €	42 524,75 €	42 524,75 €	42 524,75 €	21 262,88 €	170 100,00 €
Financement éligible du partenaire (FEDER+Cofinancements nationaux FR-DE)						170 100,00 €

VIVALIA

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Frais de personnel						
Assistant social- infirmier (40%)	10 631,25 €	21 262,50 €	21 262,50 €	21 262,50 €	10 631,25 €	85 050,00 €
Total Frais de personnel	10 631,25 €	21 262,50 €	21 262,50 €	21 262,50 €	10 631,25 €	85 050,00 €
		•		<u>'</u>		
Frais de déplacement et d'hébergeme	ent					
Frais de déplacement	648,75 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	648,75 €	5 197,50 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	648,75 €	1 300,00 €	1 300,00 €	1 300,00 €	648,75 €	5 197,50 €
		'				
Frais liés au recours à des compéten						
Interprétariat	502,25 €	1 004,00 €	1 004,00 €	1 004,00 €	502,25 €	4 016,50 €
Traduction	502,00 €	1 004,00 €	1 004,00 €	1 004,00 €	502,00 €	4 016,00 €
Total Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	1 004,25 €	2 008,00 €	2 008,00 €	2 008,00 €	1 004,25 €	8 032,50 €
Frais de bureau et frais administrati	fs					
Forfait 15%	1 594,68 €	3 189,38 €	3 189,38 €	3 189,38 €	1 594,68 €	12 757,50 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	1 594,68 €	3 189,38 €	3 189,38 €	3 189,38 €	1 594,68 €	12 757,50 €
Total	13 878,93 €	27 759,88 €	27 759,88 €	27 759,88 €	13 878,93 €	111 037,50 €
Financement éligible du partenaire	10 0,0,55 €	27 723,00 €	27 700,00 €	27.752,00 €	10 070,50 €	111 037,50 €
(FEDER+Cofinancements nationaux FR-DE)						111 037,30 €

MUTUALITE SOCIALISTE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Frais de personnel						
Chargé de mission (100%)	20 317,50 €	40 635,00 €	40 635,00 €	40 635,00 €	20 317,50 €	162 540,00 €
Total Frais de personnel	20 317,50 €	40 635,00 €	40 635,00 €	40 635,00 €	20 317,50 €	162 540,00 €
Frais de déplacement et d'hébergeme	ent					
Frais de déplacement	1 181,25 €	2 362,50 €	2 362,50 €	2 362,50 €	1 181,25 €	9 450,00 €
Total Frais de déplacement et d'hébergement	1 181,25 €	2 362,50 €	2 362,50 €	2 362,50 €	1 181,25 €	9 450,00 €
	•	·				
Frais de bureau et frais administrati	fs					
Forfait 15%	3 047,62 €	6 095,25 €	6 095,25 €	6 095,25 €	3 047,63 €	24 381,00 €
Total Frais de bureau et frais administratifs	3 047,62 €	6 095,25 €	6 095,25 €	6 095,25 €	3 047,63 €	24 381,00 €
		1	-			
Total	24 546,37 €	49 092,75 €	49 092,75 €	49 092,75 €	24 546,38 €	196 371,00 €
Financement éligible du partenaire (FEDER+Cofinancements nationaux FR-DE)						196 371,00 €
(FEDER+Cofinancements						196 3

4.4 D3 : Recettes par opérateur

Partenaire	Montant
OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA	0,00€
SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"	
ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE	0,00€
DEVELOPPEMENT DES	
COOPERATIONS	
TRANSFRONTALIERES EN SANTE	
OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA	0,00€
SANTE GRAND-EST	
GECT Eurodistrict SaarMoselle	0,00€
VIVALIA	0,00 €
SHG-Kliniken Völklingen	0,00 €
CENTRE HOSPITALIER	0,00€
INTERCOMMUNAL UNISANTE +	
(HOPITAL MARIE MADELEINE)	

MUTUALITE SOCIALISTE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG	0,00€
CENTRE HOSPITALIER HOTEL DIEU SOS ALPHA SANTE	0,00€
AGENCE REGIONALE DE SANTE DU GRAND EST	0,00€
Centre Hospitalier Emile Mayrisch	0,00€
Fondation Emile Mayrisch	0,00 €
KLINIKUM SAARBRÜCKEN	0,00€
AMSAV	0,00€
Ministère des Affaires Sociales, du Travail, de la Santé, de la Démographie de la Rhénanie-Palatinat	0,00€
CAISSE PRIMAIRE DE LA MOSELLE	0,00€
Mutualité Libérale du Luxembourg (OA 418)	0,00 €
CAISSE PRIMAIRE DE LA MEUSE	0,00 €
Centre Hospitalier de Sarreguemines	0,00 €
Federation Des Hopitaux Luxembourgeois	0,00€
CAISSE PRIMAIRE DE LA MEURTHE ET MOSELLE	0,00€
Munalux Mutualité Neutre	0,00 €
Hôpitaux Robert Schuman	0,00€
Ministère de la Santé/Gesundheitsministerium	0,00€
AMMD Association des Médecins et Médecins-Dentistes du Grand Duché de Luxembourg	0,00€
CHL - CENTRE HOSPITALIER DE LUXEMBOURG	0,00€
Caisse Autonome de Sécurité Sociale dans les Mines (CANSSM)	0,00 €
SAMU CENTRE 15 DE MOSELLE CHR METZ THIONVILLE	0,00€
Est-RESCUE Réseau des structures d'urgence de la région Grand Est	0,00€
Verband der Ersatzkassen e. V. (vdek)	0,00€
AViQ - Agence pour une Vie de Qualité	0,00€
Clinique Saint-Joseph Saint-Vith	0,00€
Mutualité chrétienne de la Province de Luxembourg	0,00€

Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS57)	0,00 €
Ministère des affaires sociales, de la santé, les femmes et la famille de la Sarre	0,00 €
AOK Rheinland-Pfalz/Saarland	0,00€
Ministère de la Communauté germanophone de Belgique (CG)	0,00 €
Total	0,00 €
% du Budget total	0.00 %
Total des fonds UE	0,00 €

4.5 D4 : Synthèse des postes de dépenses du projet

Catégorie de dépense	Postes de dépenses	Total
Frais de personnel	Frais de personnel	0,00€
	Coordinateur (50%)	66 150,00 €
	Gestionnaire administratif et financier (20%)	28 350,00 €
	Directeur Général Chargé de projet (12.6%)	26 460,00 €
	Médecin chargé de projet (20%)	170 100,00 €
	Chargé d'étude (25%)	41 134,00 €
	Chargé de projet (50%)	47 250,00 €
	Infirmier (40%)	80 325,00 €
	Chargé de mission (100%)	162 540,00 €
	Directeur d'études (10%)	35 600,00 €
	Assistant social- infirmier (40%)	85 050,00 €
	Informaticien (30%)	47 250,00 €
	Chargé de coopération transfrontalière (20 %)	39 000,00 €
	Directeur Général Chargé de projet (10%)	43 470,00 €
	Total	872 679,00 €
Frais de déplacement et d'hébergement	Frais de déplacement et d'hébergement	0,00€
	Frais de déplacement	90 941,50 €
	Frais d'hebergement	8 000,00 €
	Total	98 941,50 €
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	0,00 €
	Interprétariat	78 454,00 €

	Traduction	78 453,50 €
	Total	156 907,50 €
Dépenses d'équipement	Dépenses d'équipement	0,00 €
	Matériel informatique . Taux d'affection 100%. PC+Clé USB Sécurisée Durée amortissement 5 ans	1 800,00 €
	Application de calcul de données . Taux effectation 10%	2 358,00 €
	Total	4 158,00 €
Dépenses d'infrastructure	Dépenses d'infrastructure	0,00 €
	Total	0,00 €
Frais de bureau et frais administratifs	Frais de bureau et frais administratifs	0,00 €
	Forfait 15%	130 901,85 €
	Total	130 901,85 €
	Budget global	1 263 587,85 €

4.6 D5 : Financements des partenaires

FEDER

om du partenaire	FEDER	% FEDER	Détail cofinancement ou contrepartie								
			Etat	Région	Collectivité locale	Fonds propres privés	Autres cofinancements publics		Fonds propres publics	Total cofinancement	
OBSERVATOIRE EUROPEEN DE LA SANTE TRANSFRONTALIERE "OEST"	1 104 895,00 €	60.00 %	0,00 €	52 447,50 €	0,00 €	17 482,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	69 930,00 €	174 825,00 €
Sous total	104 895,00 €		0,00 €	52 447,50 €	0,00 €	17 482,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	69 930,00 €	174 825,00 €
SHG-Kliniken Völklingen	34 020,00 €	60.00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 680,00 €	22 680,00 €	56 700,00 €
Sous total	34 020,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 680,00 €	22 680,00 €	56 700,00 €
OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE GRAND-EST	56 008,26 €	60.00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 338,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 338,84 €	93 347,10 €
GECT Eurodistrict SaarMoselle	34 020,00 €	60.00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 680,00 €	22 680,00 €	56 700,00 €
CENTRE HOSPITALIER HOTEL DIEU SOS ALPHA SANTE	62 795,25 €	60.00 %	0,00 €	0,00 €	0,00€	41 863,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	41 863,50 €	104 658,75 €
CAISSE PRIMAIRE DE LA MOSELLE	31 355,10 €	60.00 %	0,00€	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00 €	0,00 €	20 903,40 €	20 903,40 €	52 258,50 €
Sous total	184 178,61 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	79 202,34 €	0,00 €	0,00 €	43 583,40 €	122 785,74 €	306 964,35 €
Fondation Emile Mayrisch	148 554,00 €	60.00 %	0,00 €	0,00 €	0,00 €	99 036,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	99 036,00 €	247 590,00 €
Sous total	148 554,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	99 036,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€	99 036,00 €	247 590,00 €

ASSOCIATION DE PROMOTION ET DE DEVELOPPEMENT DES COOPERATIONS TRANSFRONTALIERES EN SANTE	102 060,00 €	60.00 %	0,00 €	51 030,00 €	0,00 €	17 010,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	68 040,00 €	170 100,00 €
VIVALIA MUTUALITE SOCIALISTE DE LA PROVINCE DU LUXEMBOURG	66 622,50 € 117 822,60 €	60.00 %	0,00 €	33 311,25 € 58 911,30 €	0,00 €	0,00 € 19 637,10 €	0,00 €	0,00 €	11 103,75 € 0,00 €	44 415,00 € 78 548,40 €	111 037,50 € 196 371,00 €
Sous total	286 505,10 €		0,00€	143 252,55 €	0,00 €	36 647,10 €	0,00€	0,00 €	11 103,75 €	191 003,40 €	477 508,50 €
Total	758 152,71 €	60.00	0,00€	195 700,05 €	0,00€	232 367,94 €	0,00€	0,00€	77 367,15 €	505 435,14 €	1 263 587,85 €
Total %	60.00 %	60.00 %	0.00 %	38.72 %	0.00 %	45.97 %	0.00 %	0.00 %	15.31 %	40.00 %	100 %

5. E. Autres informations importantes

Documents à remettre:

Documents à télécharger avant le 23 mars 2018, 12h00 :

- Attestations d'engagement de tous les opérateurs

- Le cas échéant, attestations sur l'honneur concernant les aides d'Etat et, le cas échéant une copie des notifications financières

correspondantes

Documents à télécharger au plus tard pour le 13 juillet 2018 :

- Le cas échéant, attestations de financement sur fonds propres

- Le cas échéant, attestations de cofinancement

- Attestations fiscales d'assujettissement à la TVA

Autres informations importantes:

Les actions suivantes sont à intégrer obligatoirement dans votre demande :

- Gestion du projet

- Communication

Veuillez noter également que le taux de cofinancement pour toutes les dépenses d'infrastructures a été fixé à 35%.

La demande de concours FEDER est à compléter intégralement en français et en allemand. La clarté des informations et la qualité linguistique devront être similaires dans les deux langues. Tous les critères et conditions de recevabilité sont définis dans le chapitre « Procédure de dépôt, d'examen et de sélection d'un projet » du guide pratique destiné aux opérateurs de

projet. Le guide pratique est disponible sur notre site Internet.

Afin de vous permettre de vous familiariser avec le système Synergie-CTE via lequel doit être introduite la demande de concours, des formations seront organisées pour les bénéficiaires chefs de file. Un guide utilisateur Synergie-CTE ainsi que le

forum Synergie y sont également à votre disposition.

Le dossier complet de la demande de concours FEDER est à soumettre par voie électronique via le système Synergie-CTE au plus tard pour le 23 mars 2018 à 12h00. Le dépôt de dossiers par mail ne sera pas accepté et aura pour conséquence

l'irrecevabilité du projet.

En cas de questions, les interlocuteurs suivants se tiennent à votre disposition :

- Concernant Synergie: synergie@interreg-gr.lu

- -□ Concernant le montage de votre dossier: votre point de contact régional (adresses voir https://www.interreg-gr.eu/fr/points-de-contact/)
- Concernant le programme de coopération : le Secrétariat Conjoint (adresses voir https://www.interreg-gr.eu/fr/secretariat-conjoint/)